Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

115e année

17 septembre 1983

No 37

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
17 septembre 1983
No 37

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 4237
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 4237
Associations coopératives, Loi sur les 4237
Avis divers 4240
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 4244
Code de procédure civile 4253
Compagnies, Loi sur les 4207-4254
Compagnies étrangères, Loi sur les 4236
Curatelle publique, Loi sur la 4259
Financement des partis politiques, Loi régissant le 4259
Liquidation des compagnies, Loi sur la 4259
Ministères, Avis concernant les 4260
Mise en marché des produits agricoles, Loi sur la 4285
Proclamation(s) 4285
Projets de loi privés, Avis concernant les 4286
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la 4287
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les 4288
Soumissions, Demandes de 4288
Syndicats professionnels, Loi sur les 4290
Ventes par shérif 4291

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1983

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1630-0121 AIDE AUX OBÈSES HANDICAPES DU QUÉBEC	AIDE AUX PERSONNES OBÈSES HANDICAPÉES DU QUÉBEC	1978 09 26
1849-3932 ASSOCIATION DES QUÉBÉCOIS DE BRIDGEVILLE INC.	L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE BRIDGEVILLE INC.	1981 08 20
1236-3735 ASSURANCES JEMELKA ET ASSOCIÉS INC. *JEMELKA & ASSOCIATES INSURANCE INC.*	ASSURANCES JEMELKA KIERAN & ASSOCIÉS INC. *JEMELKA KIERAN & ASSOCIATES INSURANCE INC.*	1955 02 16
1465-9973 LES CLUBS DE MOTOCYCLISTES ASSOCIÉS	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE MOTOCYCLISTES ASSOCIÉS	1982 12 13
1246-1711 LES ENGRAIS CHIMIQUES RICARD INC.	AGROCENTRE ST-RÉMI INC.	1969 07 04
1629-3953 LES ENTREPRISES DE BOIS À PALETTES OUIMET ET FLEURANT INC.	SCIERIE GILLES FLEURANT INC.	1978 08 29
1261-6041 LOISIRS ST-GAÉTAN INC.	LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	1964 11 12
1196-6413 LORI-ANN MFG. INC.	COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE LORI-ANN INC. *LORI-ANN MFG. INC.*	1959 01 12
1221-4425 MISS-TEE INC.	MODES MISS TEE INC. *MISS TEE MODES INC.*	1971 11 12
1123-4911 MONTRÉAL INTERGLASS CORP.	INDUSTRIES M.I.C. INC. *M.I.C. INDUSTRIES INC.*	1961 05 25

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1505-2384 LA TROUPE DE DANSE POINTEPIENU INC. ..	LA TROUPE DE DANSE LOUISE LATREILLE ET POINTEPIENU INC.	1976 10 06

30953

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-5419 2158-5419 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Québec
2158-5484 2158-5484 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Québec
2159-1003 2159-1003 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2456 2159-2456 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montmagny
2159-2464 2159-2464 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Montmagny
2159-2548 2159-2548 QUÉBEC INC.	1983 08 23	Alma
2159-2605 2159-2605 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Laval
2159-2613 2159-2613 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Laval
2159-2647 2159-2647 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-2720 2159-2720 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2746 2159-2746 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-2753 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2761 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2779 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2787 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2803 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Montréal
2159-2837 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Beauharnois
2159-2894 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Beauharnois
2159-2910 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-2936 QUÉBEC INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-2985 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Montréal
2159-2993 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Rimouski
2159-3009 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Chicoutimi
2159-3025 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Montmagny
2159-3066 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Québec
2159-3108 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Chicoutimi
2159-3256 QUÉBEC INC.	1983 08 29	Montréal
2159-3272 QUÉBEC INC.	1983 08 29	Montréal
2159-3298 QUÉBEC INC.	1983 08 29	Drummond
2159-3348 QUÉBEC INC.	1983 08 30	Québec
2159-3371 QUÉBEC INC.	1983 08 30	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-4106 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Montréal
2159-4163 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Gaspé
2159-4213 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Rouyn-Noranda
2159-4239 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Montréal
2159-4262 QUÉBEC INC.	1983 08 25	Québec
2159-4304 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Beauharnois
2159-4338 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Laval
2159-4353 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Joliette
2159-4361 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Joliette
2159-4395 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Montréal
2159-4403 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Montréal
2159-4445 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Abitibi
2159-4452 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Abitibi
2159-4460 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Abitibi
2159-4593 QUÉBEC INC.	1983 08 26	Mingan
2159-4676 QUÉBEC INC.	1983 08 29	Montréal
2159-4742 QUÉBEC INC.	1983 08 29	Chicoutimi
2159-4973 QUÉBEC INC.	1983 08 29	Terrebonne
2159-5020 QUÉBEC INC.	1983 08 30	Arthabaska
2159-5038 QUÉBEC INC.	1983 08 30	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-6093 2159-6093 QUÉBEC INC.	1983 08 30	Arthabaska
2159-4601 ACCOMMODATION DE L'EST INC.	1983 08 26	Gaspé
2159-4932 ACOUSTIQUES PIERRE MARLEAU (A.P.M.) INC.	1983 08 29	Terrebonne
2159-2639 AGENCE DE VOYAGES BEAUCHESNE INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-3363 L'AGENCE D'ASSURANCE MAILLOUX, STE-MARIE ET ASSOCIÉS INC.	1983 08 30	Laval
2159-3041 AGRICONOMIE INC.	1983 08 25	Beauce
2158-5468 ALAMI-BINANI IMPORT EXPORT INC.	1983 08 25	Montréal
2159-3199 ALBERTUS SAVARD INC.	1983 08 29	Hauterive
2159-4510 ALFID SERVICES IMMOBILIERS LTÉE	1983 08 26	Montréal
2159-2860 AMEUBLEMENT JEAN LAHAIE INC.	1983 08 24	Terrebonne
2159-2688 LES APPARTEMENTS 1633-43 CARTIER INC.	1983 08 23	Montréal
2159-3355 ASSURANCES G. VÉZINA INC.	1983 09 01	Trois-Rivières
2159-4890 LES ASSURANCES JEAN-G. CAUCHON & ASSOCIÉS INC.	1983 08 29	Saguenay
2159-3207 ATELIERS J.L.R. INC.	1983 08 29	Arthabaska
2159-4791 LES AUTOMOBILES LOGIC-CAR INC.	1983 09 01	Laval
2158-5443 AVANT-GARDE ÉLECTRONIQUE (MONTRÉAL) INC.	1983 08 24	Montréal
2159-4833 BAR 96 LTÉE	1983 08 29	Iberville
2159-2290 BIJOUTERIE R. ST-ONGE INC.	1983 08 22	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-3116 BOUTIQUE JACOBUS DE LA CAPITALE INC.	1983 09 01	Québec
2159-4080 AU CAFÉ GIVRAL INC.	1983 08 25	Montréal
2159-6168 CENTRE DE CONSULTATION ET DE PSYCHOTHÉRAPIE DE LAVAL INC.	1983 08 30	Laval
2158-9031 CENTRE D'ASPIRATEUR 3000 INC.	1983 08 10	Montréal
2159-3280 CENTRE D'ORDINATEURS MICRO SELECT INC.	1983 08 29	Québec
2159-2977 CENTRE EXCLUSIF M.B. INC.	1983 08 25	Montréal
2159-4015 CENZATO HYDRAULIQUE INC.	1983 08 24	Longueuil
2159-3223 CIE DES MEUNIERS DE ST-BERNARD INC.	1983 08 29	Beauce
2159-2886 CLÉMENT TESSIER & FILS INC.	1983 08 24	Trois-Rivières
2158-5492 COMBUSTION TRANS-CANADA (1983) INC.	1983 08 25	Québec
2159-3215 CONFECTION M.P. INC.	1983 08 29	Arthabaska
2159-5004 LES CONSULTANTS VIC-TECH INC.	1983 08 30	Arthabaska
2159-4619 CRÉATIONS VETCO INC.	1983 08 26	Drummond
2159-2316 C.R.A. CONSTRUCTION ET FILS INC.	1983 08 22	Joliette
2159-2233 DÉPANNEUR A.M. ST-MÉTHODE INC.	1983 08 22	Roberval
2159-4718 DÉPANNEUR GRAND SOLEIL (1983) INC.	1983 08 26	Longueuil
2159-4098 LES DISTRIBUTIONS EMBRYBEC INC.	1983 08 25	Arthabaska
2159-3264 DYNASTIE JEANS INC.	1983 08 29	Québec
2159-4577 ENTREPRISE TYPE III INC.	1983 08 26	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2158-9833 LES ENTREPRISES AGRICOLES DU BAS RICHELIEU INC.	1983 08 15	Saint-Hyacinthe
2159-2324 LES ENTREPRISES CAROLE LAMARCHE INC.	1983 09 01	Terrebonne
2159-2365 LES ENTREPRISES MONDAN INC.	1983 08 22	Montréal
2159-4320 ENTREPRISES ROBERTS G.S. INC.	1983 09 01	Joliette
2159-2191 LES ENTREPRISES YVES DANCAUSE INC.	1983 08 22	Beauharnois
2159-0229 ÉPICERIE HILAIRE DUCHESNE INC.	1983 08 16	Saguenay
2159-2209 ÉPICERIE (DÉPANNEUR) COSENZA (1983) INC. *COSENZA GROCERY (DÉPANNEUR) (1983) INC.*	1983 08 22	Montréal
2158-5427 ÉQUIPEMENT DE REFRIGÉRATION C. BOURBONNIÈRES INC.	1983 08 24	Montréal
2159-4288 EXCAVATION LA PÉRADE INC.	1983 08 26	Trois-Rivières
2159-6085 EXCAVATION STANLEY MIERZWINSKI LTÉE	1983 08 30	Bedford
2159-2670 E. PETRYKA & CIE INC.	1983 08 23	Montréal
2159-2498 LA FERME FORESTIÈRE DROUIN INC.	1983 08 23	Beauce
2158-5401 LA FERME JACQUES GRAVEL INC.	1983 08 24	Québec
2159-3140 FERME MICHEL MEUNIER INC.	1983 08 26	Iberville
2159-4999 FERME P.L.M. DALLAIRE INC.	1983 08 30	Beauharnois
2159-4502 FERME R.M.L. INC.	1983 08 26	Beauce
2159-4528 LA FERME WELLIE SAVARD INC.	1983 08 26	Chicoutimi
2159-3132 GARAGE BERNIER & FILS INC.	1983 08 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-4775 GARAGE JU-NO INC.	1983 08 29	Roberval
2159-3017 GAZ NATUREL RAINVILLE INC.	1983 08 25	Bedford
2159-2928 GERPY INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-2845 GESTION ANDRÉ BENDWELL INC.	1983 08 24	Trois-Rivières
2159-4189 GESTION ARMAND RICHARD INC.	1983 08 25	Québec
2159-3058 GESTION AUTOMATE INC.	1983 08 25	Québec
2159-4759 GESTION A. BÉLANGER INC.	1983 08 29	Joliette
2159-2472 GESTION B.B.C INC.	1983 08 23	Drummond
2159-2175 GESTION CINPA INC.	1983 08 22	Richelieu
2159-4254 GESTION CYRILLE RAYMOND INC.	1983 08 25	Trois-Rivières
2157-2706 GESTION C.B. AL. INC.	1983 06 23	Longueuil
2159-4379 GESTION DELAPRO INC.	1983 08 26	Montréal
2159-4270 GESTION DES FRÈRES PROVOST INC.	1983 08 26	Montréal
2159-4544 GESTION GERMAIN GILBERT INC.	1983 08 26	Frontenac
2159-4346 GESTION GILLES BILODEAU INC.	1983 08 26	Bonaventure
2159-2829 GESTION GILLES JOLIBOIS INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-4858 GESTION G.Y.L. INC.	1983 08 29	Trois-Rivières
2159-4734 GESTION JEAN-PIERRE PARENT INC.	1983 08 29	Rimouski
2159-3231 GESTION JUREX INC.	1983 08 29	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-3082 GESTION LÉOPOLD CHÂTIGNY INC.	1983 08 26	Beauce
2159-2811 GESTION LUC PELLETIER INC.	1983 08 24	Arthabaska
2159-4536 GESTION MARTIAL GILBERT INC.	1983 08 26	Frontenac
2159-2795 GESTION MOLARO LTÉE	1983 08 24	Montréal
2158-5328 GESTION N.D.L. INC.	1983 08 23	Arthabaska
2159-2480 GESTION PAUL H. PICHET INC.	1983 08 23	Montréal
2159-2704 GESTION R.M.B.M. INC.	1983 08 24	Saint-François
2159-2555 GESTION SECPRO INC.	1983 08 23	Québec
2159-4981 GESTIONS CLANRO INC.	1983 08 30	Terrebonne
2159-4221 LES GESTIONS J.L.L. INC.	1983 08 25	Rimouski
2158-9528 LES GESTIONS LAUZON & CAMPEAU INC.	1983 08 12	Montréal
2159-2514 GESTIONS NORD AMÉRICAINES INC.	1983 08 23	Longueuil
2159-2563 GROUPE DYNASTIE INC.	1983 08 23	Québec
2159-4908 LES HABITATIONS LOGIS 9 INC.	1983 08 29	Montréal
2159-3306 HÉBERGEMENT ST-ANTOINE INC.	1983 08 29	Québec
2159-3181 LES HUILES ROY INC.	1983 08 29	Beauce
2159-0575 LES IMMEUBLES M.H. INC.	1983 08 24	Beauharnois
2159-2217 LES IMMEUBLES ST-VALÉRIEN INC.	1983 08 22	Bedford
2159-4650 IMPRIMERIE ANA-LITHO INC.	1983 08 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-0062 LES INVESTISSEMENTS ANDRÉ BUREAU INC.	1983 08 15	Québec
2159-4007 LES INVESTISSEMENTS BOZZINI INC.	1983 08 25	Montréal
2159-2662 IONIQUE ÉLECTRIQUE INC. *IONIC ELECTRIC INC.*	1983 08 23	Montréal
2159-4429 JIMMY ROWSELL INC.	1983 08 26	Hauterive
2159-2225 JOUTEX INC.	1983 08 22	Abitibi
2159-2878 J.A. GAGNON ET FILS INC.	1983 08 24	Montmagny
2159-3157 KIR-PO INC.	1983 09 01	Québec
2159-2282 LISE GAGNON INC.	1983 09 01	Montréal
2159-4411 LIVROPHILE INC.	1983 08 25	Montréal
2159-4569 LOCALMA INC.	1983 08 26	Alma
2158-9841 LOUIS DAVELIN INC.	1983 09 01	Arthabaska
2159-4783 MACHINERIES LOURDES M.J. BRIÈRE INC.	1983 08 29	Bonaventure
2159-4072 MAGASIN À RAYONS J. GÉRARD MÉTHOT INC.	1983 08 25	Gaspé
2159-4148 MAISON DE LA POMME DE FRELIGHSBURG INC.	1983 08 25	Bedford
2159-3314 LA MAISON DU QUÊTEUX INC.	1983 08 29	Québec
2159-4726 MAISON PRÉVERT LTÉE	1983 08 26	Montréal
2159-4874 MARCHÉ GUY BISSON LTÉE	1983 09 01	Hull
2158-9775 MARKEL MINIÈRE & FORAGE (QUÉBEC) INC. *MARKEL MINING & TUNNELLING (QUÉBEC) INC.*	1983 08 15	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-4684 MATÉRIAUX DANIEL & RICHARD INC.	1983 08 29	Bedford
2159-0906 MEHRANCO REPRÉSENTATION GÉNÉRALE LTÉE	1983 08 18	Montréal
2159-2654 LES MÉTAUX D'OUTREMER CONSOLIDÉS C.O.M. INC. *CONSOLIDATED OVERSEAS METALS C.O.M. INC.*	1983 08 24	Montréal
2158-7308 LES MEUBLES ADAMSVILLE INC.	1983 08 05	Bedford
2159-2902 MICHEL DE MONTIGNY INC.	1983 08 24	Beauharnois
2159-2621 MINI CLUB DE NUIT M.L. (1983) INC.	1983 08 24	Montréal
2159-3389 NUTRI-CELL, INC.	1983 08 30	Québec
2158-5393 ORCHEM INC.	1983 08 24	Québec
2159-3173 LES ORDINATEURS FORTIER INC.	1983 08 26	Frontenac
2159-2274 PAVILLON RÉCRÉATIF STE-MONIQUE INC.	1983 08 22	Alma
2159-3165 PÊCHERIES POINTE-FRÉGATE INC.	1983 08 26	Gaspé
2159-2340 PIÈCES AUTO-MOBILES F.M. INC.	1983 08 22	Drummond
2159-2738 PIÈCES D'AUTO BLOUIN & ROY INC.	1983 08 24	Longueuil
2159-4312 PIÈCES D'AUTO COBRA INC.	1983 08 26	Montréal
2159-6051 PIERMONCO LTÉE	1983 08 30	Montréal
2159-3033 LES PLACEMENTS GÉGYNOR INC.	1983 08 25	Québec
2158-9809 LES PLACEMENTS IMMOBILIERS ASSOCIÉS DU SAGUENAY INC.	1983 08 15	Chicoutimi
2159-4122 LES PLACEMENTS LOUIS LEFEBVRE INC.	1983 08 25	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-4114 LES PLACEMENTS MADEC INC.	1983 08 25	Arthabaska
2159-4130 LES PLACEMENTS R. TROTTIER INC.	1983 08 25	Arthabaska
2159-0351 LES PLACEMENTS SUPERS INC.	1983 08 16	Longueuil
2159-4494 LES PLACEMENTS TIMOUT LTÉE	1983 08 26	Beauharnois
2159-2969 LES PLANCHERS DE ROCK-FOREST INC.	1983 08 24	Saint-François
2159-3074 LES PNEUS - 50 «CINQUANTE» LTÉE	1983 08 25	Beauce
2159-2712 POISSONNERIE AU GRAND PÊCHEUR INC.	1983 08 24	Chicoutimi
2159-2506 PRODUITS SANITAIRES J.P.L. INC.	1983 08 23	Saint-François
2159-0740 QUINCAILLERIE PARENT INC.	1983 08 18	Saint-Maurice
2159-4205 RADIATEURS AMOS INC.	1983 08 25	Abitibi
2159-3397 RADIO CHOQ INC.	1983 08 30	Québec
2159-4809 RÉMI BOUCHARD INC.	1983 08 29	Alma
2159-2266 RÉPARATION D'AUTOS LUC INC.	1983 08 22	Montréal
2159-6069 RÉPARATIONS B. BLAIS INC.	1983 08 30	Montréal
2159-2944 ROULEMENT RICHELIEU INC.	1983 08 24	Richelieu
2159-2589 SÉCHOIR DYNASTIE INC.	1983 08 23	Québec
2159-3090 SERVICE DE MARKETING DUVAL LTÉE *DUVAL MARKETING SERVICE LTD.*	1983 08 26	Québec
2159-3330 LES SERVICES ACTIFS INC.	1983 08 30	Québec
2159-4668 SERVICES DE COURTAGE D'ASSURANCE-VIE GILLES BOYER INC.	1983 08 29	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-2951 SERVICES D'INFORMATION ET DE MARKETING EN ASSURANCES SIMA INC.	1983 09 01	Montréal
2159-4882 SERVICES IMMOBILIERS GASPÉ NORD INC.	1983 08 29	Gaspé
2159-2241 LES SERVICES-CONSEIL A.R.H. INC.	1983 08 22	Montréal
2159-0344 SILENCIEUX MONT-LAURIER INC.	1983 08 16	Labelle
2159-5046 SOCIÉTÉ DE GESTION C.L.R.C. INC.	1983 08 30	Arthabaska
2159-4296 SOCIÉTÉ DE GESTION ESTRIENNE INC.	1983 08 26	Bedford
1633-7842 SOPA INC.	1983 08 29	
2158-5476 SOUDURE ROBERT LECLERC INC.	1983 08 25	Québec
2159-6077 SPAD AUTO INC.	1983 08 30	Terrebonne
2159-2308 STATION-SERVICE M.T. DE LAVAL INC.	1983 08 22	Laval
2159-4023 STOKER POMPE INC. *STOKER PUMP INC.*	1983 08 24	Montréal
2159-3322 TOITURES G. LATERREUR INC.	1983 08 29	Québec
2159-2571 TOURNAGE DE BOIS DYNASTIE LTÉE	1983 08 23	Québec
2159-4031 TRANSPORT J.P. BÉRUBÉ INC.	1983 08 25	Kamouraska
2158-5450 TRANSPORT MAURICE RODRIGUE INC.	1983 08 25	Beauce
2159-4692 TRICOTS LIESSE (1983) INC. *LIESSE KNITTING (1983) INC.*	1983 08 29	Montréal
2157-6699 L'ULTRA-SON INC.	1983 07 04	Iberville
2159-4767 USINAGE VINCENT INC.	1983 08 29	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2159-4700 W.H. CHIN CIE LTÉE	1983 08 29	Laval

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30953

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1289-5389 ACRES HATLEY INC.	1957 09 26	1983 08 22	
1307-0685 LES AGENCES A. & A.G. INC.	1972 05 02	1983 08 22	
1629-3441 LES AMÉNAGEMENTS AUBIN ET JETTÉ INC.	1978 08 28	1983 08 26	
1480-2904 AMÉNAGEMENTS BRIANSON INC.	1975 10 09	1983 08 29	
1358-6813 AMEUBLEMENT BEAUMONT INC.	1974 07 21	1983 08 25	LES MEUBLES BARNABÉ (1983) INC.
1505-3457 AMEUBLEMENT LEROUX ET FRÈRES INC.	1976 10 18	1983 08 30	
1122-1645 ANDRÉ BÉNARD & ASSOCIÉS (67) INC.	1967 06 05	1983 08 23	
1332-3142 ANDRÉ MARTEL LTÉE	1972 10 13	1983 08 19	
1463-5023 LES ARMOIRES HÉBERT & FILS INC. ..	1975 12 08	1983 08 26	
1365-9057 ATELIER D'USINAGE SHAWINIGAN INC.	1975 06 19	1983 08 24	SHAWINIGAN MACHINE SHOP INC.;
1629-7731 L'AUBERGE DES CARREFOURS INC. ...	1978 09 13	1983 08 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1336-8477 LES AUTOMOBILES C. RAYMOND INC.	1972 12 27	1983 08 25	
1237-4203 BÉDARD, FORTIER ET ASSOCIÉS INC. .	1971 01 11	1983 08 04	
1357-3225 BENDWELL & ASSOCIÉS LTÉE	1974 10 09	1983 08 24	
1166-6609 LE BORÉAL EXPRESS LTÉE	1963 02 25	1983 08 26	
1201-5525 BUFFET PLACE LAURIER INC.	1970 06 22	1983 08 25	
1128-2480 CANADIAN AERONAUTICAL INSTRUMENTS LTD.	1961 06 02	1983 08 25	LES INSTRUMENTS D'AÉRONAUTIQUE CANADIEN LTÉE *CANADIAN AERONAUTICAL INSTRUMENTS LTD.*
1363-8663 CARMEL GAUTHIER INC.	1975 06 02	1983 08 25	
1637-0546 CENTRE DU PNEU DE ST-CONSTANT INC.	1979 07 03	1983 08 23	
1126-9123 CENTRE DU RASOIR ÉLECTRIQUE DE MONTRÉAL INC.	1964 12 18	1983 08 29	
1466-6895 CLERMONT & COURCHESNE INC.	1976 05 03	1983 08 25	
1361-2163 CONSTRUCTION JOMIGUY INC.	1975 01 10	1983 08 24	
1256-1569 CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ELGIN	1936 09 12	1983 08 29	
1361-4433 LES COUVREURS SIMARD & FRÈRE INC.	1975 01 27	1983 08 24	
1509-5813 LES CUISINES SATELLITES INC.	1978 03 28	1983 08 26	LES CUISINES LUBEC INC.
1114-1702 LES DÉMÉNAGEURS MELDRUM INC. ..	1961 07 28	1983 08 25	
1331-1576 DESCHÊNES ET LANDRY INC.	1973 06 08	1983 08 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1280-5768 DISTRIBUTION D.C.V. INC.	1970 07 24	1983 08 26	
1359-0849 DISTRIBUTION V.A.T. INC.	1974 09 11	1983 08 26	
1346-8525 DOMAINE AUX QUATRE VENTS LTÉE .	1973 10 03	1983 08 25	
1126-2953 D. ENGLISH INC.	1937 06 04	1983 08 26	
1632-0160 D. TOMAS ET FILS LTÉE	1978 12 06	1983 08 23	LES IMMEUBLES ABERI LTÉE
1356-6633 ÉBÉNISTERIE NORCLAIR INC.	1974 01 17	1983 08 25	
1474-7414 LES ENTREPRISES JEAN-PAUL PITT INC.	1977 02 28	1983 08 22	
1475-0848 LES ENTREPRISES J.P.R.G.B. INC.	1977 03 10	1983 08 25	
1355-5289 LES ENTREPRISES LAC D'OURS LTÉE .	1974 07 12	1983 08 24	
1368-7470 LES ENTREPRISES LE BAHUTIER (1978) INC.	1974 06 18	1983 08 22	LES ENTREPRISES LE BAHUTIER INC.
1464-9479 LES ENTREPRISES MICHEL BEAUDOIN INC.	1976 02 16	1983 08 24	
1509-3560 FERME SEIGNEURIALE CARON INC. ...	1977 12 09	1983 08 23	
1473-4776 LES FERMES DU SOLEIL INC.	1977 01 24	1983 08 25	
1333-7688 FORTIER & PARÉ INC.	1973 06 28	1983 08 25	BIJOUTERIE HAMILTON PARÉ INC.
1502-0167 LES FOURRURES LOUIS TRAHAN LTÉE	1976 02 06	1983 08 26	
1360-8518 GARAGE RÉJEAN ROY INC.	1974 12 16	1983 08 30	
1477-2925 GESTION COMEDO INC.	1977 06 08	1983 08 08	
1250-0302 GESTION T.C.P. LTÉE	1962 10 18	1983 08 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1634-3501 LE GROUPE LEMAN DE MONTRÉAL INC.	1979 03 07	1983 08 23	
1100-1757 LES HUILES BERTRAND INC.	1966 07 26	1983 08 26	
1508-4601 INDUSTRIES VICTORIAVILLE INC.	1977 11 09	1983 08 26	
1634-9854 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ÉCONERGIE INC.	1979 04 03	1983 08 09	
1633-8741 J. P. DOYON LTÉE	1979 02 14	1983 08 26	
1111-6852 J.B. LAVERDURE INC.	1965 05 19	1983 08 25	
1464-4595 J.L. LECLERC & FILS INC.	1976 01 29	1983 08 29	
1330-8465 KEFOR LIMITÉE	1973 04 10	1983 08 30	GESTION DEXTRUDE INC.
1121-1497 LAMBERT, LEPAGE, LABBÉ INC.	1968 09 12	1983 08 29	
1168-4354 LEMIEUX & PROULX INC.	1962 10 12	1983 08 23	
1223-4514 LINGERIE PILE OU FACE INC.	1972 04 28	1983 08 29	
1194-7447 M J B LITHO INC.	1970 05 28	1983 08 25	
1103-7306 MAISON DU-BEAU DRAPERIES INC.	1964 08 17	1983 08 23	
1357-5956 MAISONS MOBILES M.A.P. INC.	1974 07 21	1983 08 08	
1370-6361 MARCHÉ DU GOURMET INC.	1974 12 09	1983 08 22	
1149-1297 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LANCTO LIMITÉE	1956 11 26	1983 08 30	GESTION FAMCO INC.
1478-5463 MAURICE BRASSARD & FILS INC.	1977 06 10	1983 08 26	
1158-1881 LES MEUBLES BARNABÉ INC.	1969 08 22	1983 08 25	LES PLACEMENTS BARNABÉ INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1366-1608 MOTEL LE TOTEM (1975) INC.	1975 07 11	1983 08 22	
1230-3780 NAVIGATION NAV-AIDS LTÉE	1965 09 21	1983 08 25	
1139-2941 NETTOYEURS LASALLE INC.	1953 08 21	1983 08 30	
1636-6452 N. COUTURIER & FILS INC.	1979 05 30	1983 08 25	
1631-2647 PALETTES GRAND'MÈRE INC.	1978 11 15	1983 08 26	
1235-1839 PAQUETTE AUTOBUS INC.	1966 08 11	1983 08 30	
1348-6006 PARKHURST AUTO INC.	1972 08 24	1983 08 25	
1312-8384 PHILIPPE SIMARD & FILS LTÉE	1958 08 14	1983 08 22	
1473-7720 LES PIÈCES D'AUTOS LA PÉRADE INC.	1977 02 01	1983 08 26	LES PIÈCES D'AUTOS J.R.T. INC.
1109-8936 PINSKY MACHINES À COUDRE & ÉQUIPEMENT CIE LTÉE	1963 10 04	1983 08 26	
1508-7042 LES PLACEMENTS R.G.C.B. INC.	1977 11 18	1983 08 26	
1365-8125 LES PRODUCTIONS FRANÇOIS COUSINEAU INC.	1975 06 13	1983 08 25	
1306-3854 PROGRAMMES MULTIVOX LTÉE	1958 08 18	1983 08 30	
1639-0767 RESTAURANT AU CHALET SUISSE INC.	1979 09 25	1983 08 25	
1336-5887 RESTAURANT RAYALCO INC.	1973 08 02	1983 08 26	
1327-1374 SERGE PAQUETTE INC.	1968 09 23	1983 08 25	
1339-6262 SERICO DECAL. INC.	1973 09 11	1983 08 22	
1504-5644 SERVAL INC.	1976 08 10	1983 08 24	PLACEMENTS SERGE BOURDON INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1283-9379 SERVITECH INC.	1964 04 09	1983 08 22	
1237-9418 SOCIÉTÉ-CONSEIL BSI INC.	1957 03 08	1983 08 16	
1205-6305 SPIRO-METAL INC.	1971 03 15	1983 08 24	
1636-7054 SPORT 755 INC.	1979 06 01	1983 08 24	
1632-3750 SYSTÈMES DE COMBUSTION CALOSOLAIRE INC.	1978 12 19	1983 08 25	
1503-0067 LES TERRASSES PIEDMONT INC.	1976 04 12	1983 08 25	
1355-0090 TRANSPORT MATTON INC.	1974 03 19	1983 08 25	
1339-6700 TRANSPORT M.J.R. LTÉE	1973 08 06	1983 08 26	
1361-9978 TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC.	1975 02 24	1983 08 25	1361-9978 QUÉBEC INC.
1168-0949 VITABEC LTÉE	1962 07 26	1983 08 29	
1168-7399 VOYER AUTOMOBILES INC.	1969 01 16	1983 08 25	
1502-7048 YVES LAPIERRE INC.	1976 03 24	1983 08 26	

30953

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2159-6044 CONSTRUCTION TERRA INC.	CONSTRUCTION TERRA INC. 2157-6178 QUÉBEC INC.	1983 09 01	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2159-4486 FRANCED INC.	FRANCED INC. AUTOMOBILES CONTRECOEUR INC.	1983 09 01	Richelieu
2159-4478 GAÉTAN MORIN ET ASSOCIÉS INC.	GAÉTAN MORIN & ASSOCIÉS LTÉE SAGUENART LTÉE PROCHIC LTÉE	1983 08 31	Chicoutimi
2159-4247 PATRICE BOUCHARD INC.	LA CIE ROSDEL INC. PATRICE BOUCHARD INC.	1983 09 01	Québec
2159-3249 SECOR INC.	SECOR INC. LE GROUPE DE RECHERCHE ACP-SECOR INC.	1983 09 01	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30953

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1468-6133 1468-6133 QUÉBEC INC.	1976 07 22	1983 08 23	de la dénominationn sociale: GESTION JOCELYN BERNIER INC.
1858-6859 1858-6859 QUÉBEC INC.	1982 06 10	1983 08 25	du capital-actions
1863-2315 1863-2315 QUÉBEC INC.	1982 11 15	1983 08 25	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS C.A.G. BRILLANT INC. 2) du capital-actions
1863-8809 1863-8809 QUÉBEC INC.	1982 12 03	1983 08 23	de la dénomination sociale: COMPLEXE PLUS INC.
1864-1415 1864-1415 QUÉBEC INC.	1982 12 14	1983 08 23	1) de la dénomination sociale: GESTION TONDREAU INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-9798 1864-9798 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1983 08 22	du district: Terrebonne
2149-6054 2149-6054 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1983 08 26	du district: Québec
2150-2588 2150-2588 QUÉBEC INC.	1983 01 13	1983 08 22	de la dénomination sociale: LES LUBRIFIANTS DU NORD-OUEST INC.
2150-4659 2150-4659 QUÉBEC INC.	1983 01 20	1983 08 25	de la dénomination sociale: PRO-CLAM ÉLECTRIQUE INC.
2150-8809 2150-8809 QUÉBEC INC.	1983 01 28	1983 08 30	1) de la dénomination sociale: PIER-AUTO (1983) INC. 2) du capital-actions
2151-7271 2151-7271 QUÉBEC INC.	1983 02 24	1983 08 22	de la dénomination sociale: LES TAPIS ÉMILIEN ROCHETTE LTÉE
2152-8799 2152-8799 QUÉBEC INC.	1983 03 18	1983 08 24	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 25
2154-5108 2154-5108 QUÉBEC INC.	1983 04 28	1983 08 22	de la dénomination sociale: GESTION P. J. LEFEBVRE INC.
2155-7145 2155-7145 QUÉBEC INC.	1983 05 26	1983 08 22	de la dénomination sociale: GILLES RINFRET INC.
2156-1535 2156-1535 QUÉBEC INC.	1983 05 31	1983 08 24	du district: Longueuil
2157-6160 2157-6160 QUÉBEC INC.	1983 06 30	1983 08 26	de la dénomination sociale: GESTION ANGIR INC.
2157-6434 2157-6434 QUÉBEC INC.	1983 07 04	1983 08 25	du district: Beauharnois
2157-6442 2157-6442 QUÉBEC INC.	1983 07 04	1983 08 26	1) de la dénomination sociale: DÉPANNEUR FLEURIMONT INC. 2) du district: Saint-François
2157-7671 2157-7671 QUÉBEC INC.	1983 07 26	1983 08 29	de la dénomination sociale: HÔTEL LA NORMANDIE (1983) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-5047 2158-5047 QUÉBEC INC.	1983 08 18	1983 08 30	de la dénomination sociale: SERVIGAZ INC.
2158-9668 2158-9668 QUÉBEC INC.	1983 08 15	1983 08 25	de la dénomination sociale: SUPERMARCHÉ DANIEL POTVIN INC.
2157-0551 AGENCE DE VOYAGES JOSETTE CYR INC.	1983 06 20	1983 08 23	du capital-actions
1501-5183 AGENCE MEDINJECT INC.	1975 12 22	1983 08 25	du capital actions
2156-4513 ALLIANCE CONSTRUCTION INC.	1983 06 06	1983 08 24	du district: Longueuil
2157-1070 ALMAX INTERNATIONAL INC.		1983 08 22	du district: Montréal
1135-3349 ANDRÉ LARIVIÈRE INC.	1963 07 30	1983 08 26	du capital-actions
1856-4633 ANDRÉ LAVIGNE EXCAVATIONS INC.	1982 03 30	1983 08 26	du capital-actions
1463-5023 LES ARMOIRES HÉBERT & FILS INC. ..	1975 12 08	1983 08 26	du capital-actions
1842-1974 LES ATELIERS DE L'ISLET (1981) INC. .	1981 01 06	1983 08 16	du district: Montmagny
2158-0642 AUTO-ÉCOLE BELOEIL INC.	1983 07 12	1983 08 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1237-4203 BÉDARD, FORTIER ET ASSOCIÉS INC. .	1971 01 11	1983 08 04	de la dénomination sociale: DUCHARME & FORTIER INC.
2158-0683 BOUTIQUE GUY POIRIER INC.	1983 07 12	1983 08 30	du capital-actions
1850-2419 BOUTIQUE LUCETTE LAMONTAGNE INC.	1981 09 10	1983 08 10	de la dénomination sociale: 1850-2419 QUÉBEC INC.
1124-1627 CENTRE DE GOLF BOURASSA INC.	1966 01 19	1983 08 02	du capital-actions
2150-4097 LE CLUB LE MONDE EN LIBERTÉ INC.	1983 01 17	1983 08 29	1) des dispositions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2149-7342 DIAL TEXTILE LTÉE	1982 12 29	1983 08 26	du capital-actions
2153-4672 DOMISYL 13 INC.	1983 03 30	1983 08 02	du capital-actions
1364-4794 DRAINAGE NAPIERVILLE INC.	1975 08 11	1983 08 26	du capital-actions
1863-2992 EMBALLAGES MICRO INC.	1982 11 18	1983 08 26	du district: Longueuil
1273-3069 LES ENTREPRISES MADELON INC.	1969 09 22	1983 08 24	du capital-actions
1860-6111 LES ENTREPRISES V BÉLANGER INC.	1982 08 18	1983 08 09	de la dénomination sociale: MORNEAU SPORT INC.
1647-1682 FERME MICHEL CHEVALIER INC.	1980 08 18	1983 07 18	1) de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES J.G.C. INC. 2) du district: Terrebonne
1461-3830 FROMAGE VICTORIA INC.	1975 08 12	1983 08 26	du capital-actions
1857-0184 GESTION ET PLANIFICATION FORESTIÈRE 02 INC.	1982 04 20	1983 08 25	1) de la dénomination sociale: LES RÉNOVATIONS FUTURISTES INC. 2) du district: Alma
1850-3854 GESTION FREMY INC.	1981 09 16	1983 08 23	du capital-actions
1471-3598 LE GROUPE DE RECHERCHE ACP-SECOR INC.	1976 11 05	1983 08 29	du capital-actions
1856-2249 LE GROUPE FOREX INC.	1982 03 26	1983 08 24	du capital-actions
1863-8874 G.O. VISION INC.	1982 12 03	1983 08 25	du capital-actions
2152-2503 LES IMMEUBLES TRAC INC.	1983 03 04	1983 08 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
2157-7150 LES INDUSTRIES DUPUIS & ARSENEAULT & FILS INC.	1983 07 14	1983 08 24	de la dénomination sociale: LES INDUSTRIES DUPUIS & ARSENEAULT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1855-5193 INTER-PNEUS INC.	1982 02 25	1983 08 26	du capital-actions
1479-4689 MARCHÉ PROVIDERO INC.	1977 07 14	1983 08 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1478-5463 MAURICE BRASSARD & FILS INC.	1977 06 10	1983 08 26	du capital-actions
1333-6565 MEUNERIE DE KAMOURASKA INC.	1972 11 30	1983 08 25	du capital-actions
1232-5916 PLACEMENTS ANDRÉ LECOMPTE INC.	1969 07 11	1983 08 24	du capital-actions
2158-9825 LES PLACEMENTS LAFLEUR INC.	1983 08 15	1983 08 25	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ROMUALD LAFLEUR INC.
1643-7493 LES PRODUITS CHIMIQUES RÉVOLUTION INC.	1980 04 17	1983 08 24	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS MICHEL BOURDON INC. 2) du district: Longueuil
1191-2391 PROOPTIC INC.	1969 03 18	1983 08 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1846-9213 RESSOURCES ST-PIERRE INC.	1981 05 29	1983 08 30	des dispositions
1286-8337 SOCIÉTÉ TWINVESTISSEMENTS INC. ..	1965 04 15	1983 08 29	du capital-actions 2) des dispositions
1462-3920 SPECTAMUNDO INC.	1975 10 03	1983 08 25	du capital-actions
2154-0786 SUPER VOYAGES INC.	1983 04 15	1983 08 24	du capital-actions
2159-2068 SYSTÈME D GESTION RESSOURCE INC.	1983 08 19	1983 08 26	de la dénomination sociale: JA-MO GESTION RESSOURCES INC.
1472-7663 LES TOITURES P. BÉDARD LIMITÉE	1976 12 29	1983 08 22	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1478-7782 TROIS-RIVIÈRES, TOYOTA LTÉE	1977 06 20	1983 08 24	du capital-actions
1148-0530 VITRERIE MONT-LAURIER LTÉE	1967 10 05	1983 08 25	des dispositions

30953

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2158-5534 LES AMIS DU PATRIMOINE DE LEJEUNE	1983 08 25	Rang 4, Lejeune
2158-5518 LES ARTISANES DE SAINT-ÉVARISTE DE FORSYTH	1983 08 29	389, route rurale numéro 1, Saint-Évariste-de-Forsyth
2156-7607 LES ARTISANS DU GRAND TROIS ET DEMI CHAUFFÉ ÉCLAIRÉ	1983 08 24	Québec
2156-3549 ASSOCIATION DE BASEBALL ET DE BALLE-MOLLE MINEUR DE SAINT-CONSTANT	1983 08 24	Saint-Constant
2157-1633 L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU CÂBLE DU QUÉBEC	1983 08 29	7695, Montbrun, Saint-Léonard
2158-7522 ASSOCIATION DES ARTISTES NOIRS DE MONTRÉAL *MONTRÉAL BLACK PERFORMERS ASSOCIATION*	1983 08 25	Communauté urbaine de Montréal
2157-9313 ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE DU HAVRE (1983) INC.	1983 08 29	Chandler

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2154-1610 ASSOCIATION DU BASEBALL SENIOR LASALLE ASTROS	1983 08 29	1504, John-F.-Kennedy, LaSalle
2157-5907 ASSOCIATION DU JEUNE CINÉMA DE LA MAURICIE	1983 07 14	940, 12e Avenue, Grand-Mère
2156-5676 ASSOCIATION HOCKEY-BALLE CENTRE DU QUÉBEC	1983 08 29	117, 9e Avenue, Drummondville
2157-5840 ASSOCIATION MATERNELLE DE SAINT-BRUNO, SECTEUR SUD	1983 08 24	672, rang 8 nord, Saint-Bruno
2155-9927 ASSOCIATION MOTO-TOURISME DRUMMOND INC.	1983 08 24	304, route rurale numéro 122, Saint-Germain
2152-9482 L'ASSOCIATION POUR LES TRAUMATISÉS CRANIO-CÉRÉBRAUX DU QUÉBEC	1983 08 29	1600, Dorchester ouest, bureau 950, Montréal
2158-1459 ASSOCIATION QUÉBEC SOLAIRE	1983 08 29	1650, montée Ste-Julie, Varennes
2157-7861 L'ATELIER DE MUSIQUE ANCIENNE DE STE-FOY	1983 08 24	1000, route de l'Église, Sainte-Foy
2156-5684 AUBERGE COMMUNAUTAIRE SUD-OUEST	1983 08 24	Montréal
2158-3554 BALLE MOLLE LES ÉCLAIRS INC.	1983 08 24	245, rue Roitelet, Neufchâtel
2157-9933 BASEBALL MINEUR STE-AGATHE-DES-MONTS INC.	1983 08 24	Sainte-Agathe-des-Monts
2157-9693 LE CENTRE DE FEMMES DE LOUISEVILLE INC.	1983 08 30	1334, Petit-Bois, Louiseville
2156-7680 CENTRE D'ADAPTATION DE LA MAIN D'OEUVRE AÉROSPATIALE AU QUÉBEC (CAMAQ) INC.	1983 08 29	1000, Marie-Victorin, Longueuil
2158-3513 LES CHERCHEURS D'ART	1983 08 04	1224, rue Champlain, Montréal
2154-5561 CHORALE «GARE OH NOTES» INC.	1983 08 30	8160, rue St-Maurice, Saint-Prosper

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2158-3802 DES CLIQUES ET DES GANGS	1983 08 30	201, boulevard Curé-Poirier ouest, Longueuil
2158-3794 CLUB OPTIMISTE DE MANSONVILLE INC.	1983 08 30	Mansonville
2153-7568 CLUB OPTIMISTE NEW-GLASGOW INC.	1983 08 30	308, 4e Avenue, terrace Racine, New-Glasgow
2158-5666 CLUB SOCIAL CORINTH INC.	1983 08 24	1019, rue Van Horne, Outremont
2158-3778 CLUB SOCIAL MÉTRO	1983 08 30	8753, rue Lajeunesse, Montréal
2158-5674 COMITÉ 8 MARS ESTRIE	1983 08 11	Sherbrooke
2158-3885 COMITÉ CULTUREL DE LA MINERVE	1983 08 29	La Minerve
2157-3910 COMITÉ DE COORDINATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU MONT-TREMBLANT ET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES (CCOPEM)	1983 08 24	Saint-Jovite
2157-9149 COMITÉ DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE HURONNE-WYANDOT INC.	1983 08 24	50A, boulevard Bastien, Village-des-Hurons, Québec
2154-5546 COMITÉ DES LOISIRS ST-PROSPER BEAUCE-SUD INC.	1983 08 24	7110, de la Salle, Saint-Prosper
2157-1658 CONSEIL RÉGIONAL DE MOTO-TOURISME DE LA RÉGION 09 INC.	1983 08 24	Baie-Comeau
2158-3927 LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DE PRINCEVILLE INC.	1983 08 25	Princeville
2158-5526 CORPORATION DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE SCULPTURE DE ST-JEAN PORT-JOLI 1984	1983 08 25	318, rue Verreault, local 24, Saint-Jean-Port-Joli
2156-7979 DOMAINE DES TAUPIÈRES	1983 08 29	Québec
2156-7904 LES ÉCLIPSES DE TROIS-PISTOLES	1983 08 29	Saint-Simon-de-Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-3951 ÉQUIPE DEUX-MILLE INC.	1983 08 30	Pohénégamook
2158-1988 FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA JUIF DE MONTRÉAL	1983 08 30	3240, Édouard-Montpetit, app. 21, Montréal
2155-7590 LA FONDATION DOMRÉMY SHERBROOKE INC.	1983 08 30	Sherbrooke
2155-3649 LA FONDATION DU MONT NOTRE-DAME DE SHERBROOKE INC.	1983 08 29	114, rue Cathédrale, Sherbrooke
2156-5734 FONDATION DU TISONNIER DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	1983 08 30	Sainte-Thérèse
2156-9660 FONDATION POLYVALENTE LE TRIOLET (SHERBROOKE) INC.	1983 08 24	Sherbrooke
2157-9107 FONDATION QUÉBÉCOISE DE LA MALADIE COELIAQUE *QUÉBEC CELIAC FOUNDATION*	1983 08 24	Montréal
2159-3553 FONDATION THÉÂTRE FÉLIX-LECLERC INC.	1983 08 25	1456, Sainte-Catherine est, Montréal
2158-5708 LES FONDS COMMUNAUTAIRES DU HAUT-SAINT-LAURENT INC.	1983 08 11	Salaberry-de-Valleyfield
2157-1799 FONDS D'ENTRAIDE LA POCATIÈRE INC.	1983 08 24	203, 4e Avenue, La Pocatière
2158-3547 GALERIE D'IDÉES DIALYSE	1983 08 29	Montréal
2153-7386 LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	1983 08 30	37, rue Notre-Dame sud, Thetford-Mines
2153-9945 LES HABITATIONS AUTOCHTONES LAPRAIRIE	1983 08 24	Sainte-Catherine
2157-5501 LES INSULAIRES (MOTO-CLUB)	1983 08 29	1468, Royale, Saint-Laurent, île d'Orléans
2155-7905 LAPORTALIRE	1983 08 30	Brossard

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2156-3465 LIGUE DE BALLE MOLLE LES PROMENADES MONTARVILLE	1983 08 29	12, rue Cicot, Boucherville
2154-9910 LIGUE DES CITOYENS DE LA BOSTONNAIS (ST-JEAN-BOSCO)	1983 08 29	La Bostonnais
2155-6709 MAISON D'HÉBERGEMENT JEUNESSE STE-FOY INC.	1983 08 09	965, Duchesneau, Sainte-Foy
2157-1518 MESURES D'URGENCES, ST-JOSEPH DE BEAUCE INC. ..	1983 08 29	Saint-Joseph-de-Beauce
2157-9602 OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE ST-UBALDE	1983 08 29	427 B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde
2153-9986 PLEIN AIR VAL-MAURICIE	1983 08 24	Shawinigan-Sud
2156-7888 POINT DE SERVICES «INFORM - ACTION»	1983 08 30	466, 3e Rue, place le Chaînon, Chibougamau
2153-9887 REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC	1983 08 24	Montréal
2155-6741 LA RESPECTABLE LOGE DE LA NOUVELLE ALLIANCE NO 3 INC.	1983 08 29	7459-A, rue Millet, Saint-Léonard, Île-de-Montréal
2159-3819 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE SACRÉ-COEUR, INC.....	1983 08 29	Sacré-Coeur
2158-3869 SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DE LAPRAIRIE	1983 08 29	245, Édouard-VII, Saint-Philippe
2158-5765 UN TOIT POUR TOI INC.	1983 08 12	Montréal
2156-6559 TRANSPORT ADAPTÉ MUNICIPAL TRAM INC.	1983 08 29	761, boulevard Iberville, Repentigny
2155-6683 VÉLO VAL D'OR	1983 08 29	5, place Maisonneuve, Val-d'Or

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30953

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1861-1590 ASSOCIATION DES CHERCHEURS EN ÉNERGIE NOUVELLE DE L'EST DU QUÉBEC (A.C.E.N.E.Q.)	1982 09 16	1983 08 24	de la valeur des biens immobiliers
1237-1241 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES NOTRE-DAME DE BEAULAC	1949 08 30	1983 08 24	des objets
1461-6338 LA GARDERIE LA GAMINERIE INC.	1976 02 17	1983 08 24	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
1367-7380 LES LOISIRS STE-ÉLIZABETH (COMTÉ JOLIETTE) INC.	1973 04 22	1983 08 24	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions

30953

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1241-1922 CANADIST (1983) LTEE	1983 08 19

30953

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1241-1922

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette

Je, soussigné, étant la plus haute autorité de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap.30), je désigne, par les présentes, le secrétaire-trésorier Charles Gosselin de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette comme entièrement responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels des documents de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette.

Rimouski, le 29 août 1983

Le préfet,
30980 GILBERT ST-LAURENT

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Denis-Riverin

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue le quatrième alinéa de l'article 1 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 83-05-A de la municipalité régionale de comté de Denis-Riverin, lequel règlement a pour effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire numéro 83-04.

Québec, le 6 septembre 1983

Le ministre des Affaires municipales,
30954 JACQUES LÉONARD

Associations coopératives — Loi sur les

CO-OP DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CO-OP DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL », dont le siège social est situé à Hull, QC, dans la circonscription électorale de Hull.

Le sous-ministre des Finances,
30991 ROBERT NORMAND

CO-OP D'HABITATION AU BON VIEUX TEMPS (LONGUEUIL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CO-OP D'HABITATION AU BON VIEUX TEMPS (LONGUEUIL) », dont le siège social est situé à Longueuil, QC, dans la circonscription électorale de Taillon.

Le sous-ministre des Finances,
31056 ROBERT NORMAND

CO-OP D'HABITATION « DU DOMAINE » DE SAINTE-PERPÉTUE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CO-OP D'HABITATION « DU DOMAINE » DE SAINTE-PERPÉTUE », dont le siège social est situé à Sainte-Perpétue, QC, dans la circonscription électorale de Montmagny-L'Islet.

Le sous-ministre des Finances,
30992 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE DE FABRICATION « LES CUIRS VALOIS »
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE FABRICATION « LES CUIRS VALOIS », dont le siège social est situé à Acton-Vale, QC, dans la circonscription électorale de Johnson.

Le sous-ministre des Finances,
31057 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE « CRÉATION FLEUR DE LYS » DE L'OUTAOUAIS
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE « CRÉATION FLEUR DE LYS » DE L'OUTAOUAIS », dans la circonscription électorale de Gatineau.

Le sous-ministre des Finances,
30993 ROBERT NORMAND

LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE D'ASBESTOS
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE D'ASBESTOS », dont le siège social est situé à Asbestos, QC, dans la circonscription électorale de Richmond.

Le sous-ministre des Finances,
30994 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION, D'ANIMATION, D'INFORMATION ET DE RECHERCHES EN SEXUALITÉ, DE MONTRÉAL (COOPAIRS)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE PRODUCTION, D'ANIMATION, D'INFORMATION ET DE RECHERCHES EN SEXUALITÉ, DE MONTRÉAL (COOPAIRS) », dont le siège social est situé à Outremont, QC, dans la circonscription électorale d'Outremont.

Le sous-ministre des Finances,
31058 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION AQUARELLE DE QUÉBEC
(Lois sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION AQUARELLE DE QUÉBEC », dont le siège social est situé à Québec, QC, dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Le sous-ministre des Finances,
30995 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION « ARC-EN-CIEL » DE BLACK-LAKE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les asociations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « ARC-EN-CIEL » DE BLACK-LAKE », dont le siège social est situé à Black-Lake, QC, dans la circonscription électorale de Frontenac.

Le sous-ministre des Finances,
30996 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION « BEL-HUMEUR » DE LONGUEUIL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « BEL-HUMEUR » DE LONGUEUIL », dont le siège social est situé à Longueuil, QC, dans la circonscription électorale de Taillon.

Le sous-ministre des Finances,
31059 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'AMITIÉ DE PLESSISVILLE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'AMITIÉ DE PLESSISVILLE », dont le siège social est situé à Plessis-

ville, QC, dans la circonscription électorale de Lotbinière.

Le sous-ministre des Finances,
30997 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'OUEST DE SHERBROOKE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'OUEST DE SHERBROOKE », dont le siège social est situé à Sherbrooke, QC, dans la circonscription électorale de Saint-François.

Le sous-ministre des Finances,
30998 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION DES BOURGEONS DE POINTE-AUX-TREMBLES
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION DES BOURGEONS DE POINTE-AUX-TREMBLES », dont le siège social est situé à Pointe-aux-Trembles, QC, dans la circonscription électorale de Lafontaine.

Le sous-ministre des Finances,
31060 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION JARDINS ST-LAMBERT (ST-LAMBERT)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION JARDINS ST-LAMBERT (ST-LAMBERT) », dont le siège social est situé à Saint-Lambert, QC, dans la circonscription électorale de Laporte.

Le sous-ministre des Finances,
30999 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION « JOIE DE VIVRE » DE LONGUEUIL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « JOIE DE VIVRE » DE LONGUEUIL », dont le siège social est situé à Longueuil, QC, dans la circonscription électorale de Taillon.

Le sous-ministre des Finances,
31000 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION LE GIRON DE QUÉBEC
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE GIRON DE QUÉBEC », dont le siège social est situé à Québec, QC, dans la circonscription électorale de Jean-Talon.

Le sous-ministre des Finances,
31001 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION LES-FLEURS-BOMBARDIER (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES-FLEURS-BOMBARDIER (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Lafontaine.

Le sous-ministre des Finances,
31002 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION L'UNISSON (LAUZON)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION L'UNISSON (LAU-

ZON) », dont le siège social est situé à Lauzon, QC, dans la circonscription électorale de Lévis.

Le sous-ministre des Finances,
31003 ROBERT NORMAND

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION STE-CLOTHILDE DE MONTRÉAL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION STE-CLOTHILDE DE MONTRÉAL », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Henri.

Le sous-ministre des Finances,
31004 ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION VAL TÉTREAU (HULL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION VAL TÉTREAU (HULL) », dont le siège social est situé à Hull, QC, dans la circonscription électorale de Hull.

Le sous-ministre des Finances,
31005 ROBERT NORMAND

Avis divers

Association des musiciens éducateurs de la Rive Sud

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 08 29, constituant en corporation sans capital-actions, sous la dénomination sociale « Association des musiciens éducateurs de la Rive Sud » les membres actuels de l'« Association des musiciens éducateurs de la Rive Sud (A.M.E.R.S.) » déjà constituée en corporation le ou vers le 1968 02 10, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Longueuil, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
30953 1300-1052

L'Association des musiciens éducateurs de Montréal

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 08 29, constituant en corporation sans capital-actions, sous le dénomination sociale « L'Association des musiciens éducateurs de Montréal » les membres actuels de « L'Association professionnelle des musiciens — Éducateurs du Québec — Région de Montréal », déjà constituée en corporation le ou vers le 1967 05 20, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
30953 1292-1540

L'Association des musiciens éducateurs de Québec

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 1983 08 29, constituant en corporation sans capital-actions, sous la dénomination sociale « L'Association des musiciens éducateurs de Québec » les membres actuels de l'« Association professionnelle des musiciens éducateurs du Québec (A.P.M.E.Q.), région de Québec », déjà constituée en corporation le ou vers le 1967 04 22, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Québec, district judiciaire de Québec.

L'inspecteur général des institutions financières,
30953 JEAN-MARIE BOUCHARD

Ville de Chicoutimi

Rachat d'obligations

Prenez avis, que conformément aux procédures adoptées, la ville de Chicoutimi rachètera le 1er novembre 1983 un montant de 32 000,00 $ d'obligations à même les obligations échéant le 1er novembre 1989 de l'émission d'obligations originale de 444 000,00 $ de l'ex-cité de Chicoutimi-Nord, datée du 1er novembre 1971 et portant le taux d'intérêt de 7 ½ % l'an, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M-229, M-238, M-244, M-246, M-251, M-255, M-264, M-273, M-276, M-278, M-282, M-305, M-308, M-317, M-322, M-327, M-330, M-333, M-334, M-340, M-341, M-345, M-347, M-356, M-367, M-369, M-380, M-395, M-406, M-407, M-416 M-435.

Ces obligations cesseront donc de porter intérêt à compter du 1er novembre 1983 et devront être présentées pour remboursement.

Chicoutimi, le 6 septembre 1983

Le trésorier,
31067 JEAN-GUY BOUCHER

Commission régionale St-François
Rachat d'obligations

Émission d'obligations de 950 000 $ portant intérêt au taux de 7 ½ %, échéant le 1er novembre 1988.

Avis public est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'émission d'obligations susdite, la Commission régionale St-François, 211, rue Saint-Edouard, Drummondville, QC, J2B 6X1, rachètera, le 1er novembre 1983, un montant de 60 000 $ d'obligations à même les obligations échéant le 1er novembre 1988 de son émission originale de 950 000 $ datée du 1er novembre 1968 et portant intérêt au taux de 7 ½ % l'an, payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre.

Les numéros des titres ainsi rachetés et déterminés par voie de tirage au sort sont les suivants:

M445, M491, M493, M546, M561, M598, M603, M607, M639, M676, M691, M700, M701, M709, M715, M716, M721, M723, M725, M726, M727, M739, M740, M743, M758, M760, M761, M762, M763, M764, M768, M769, M772, M775, M786, M796, M815, M816, M848, M851, M860, M865, M868, M869, M871, M872, M873, M876, M877, M890, M897, M898, M901, M902, M903, M911, M921, M924, M933, M934.

Lesdites obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er novembre 1983 et seront remboursées, au pair, en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, dans la province de Québec.

Drummondville, le 2 septembre 1983

Le directeur général,
31068 GILLES BLANCHARD

Commission scolaire des Mille-Îles
Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire des Mille-Îles rachètera, le 1er novembre 1983, un montant de 12 000 $ d'obligations à même les obligations échéant le 1er novembre 1989 de son émission d'obligations originale de 498 000 $ datée du 1er novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8,50 % l'an payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 $: numéros M390, M409, M412, M413, M415, M420, M425, M451, M464, M474, M480, M484.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er novembre 1983 et devront être présentées pour remboursement.

Bureau administratif: 2275, rue Honoré-Mercier, Sainte-Rose, Laval, H7L 2T1, téléphone: 625-6951.

La Commission scolaire des Mille-Îles
Le directeur général,
31040 CLAUDE POTVIN

Ville de Montréal
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 % Sinking Fund Debentures for Public Works, due November 1,

1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er novembre 1983, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables, le 1er novembre 1983, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

3127	47 000 $	3235	12 000 $	3243	271 000 $
3128	118 000 $	3240	14 000 $	3248	47 000 $
3184	2 000 $	3241	7 000 $	3252	2 000 $
3192	12 000 $	3242	68 000 $		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1983:

AUCUN NUMÉRO

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les presentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1983.

Montréal, le 1er novembre 1983

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

31042

Ville de Montréal
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er novembre 1983, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables, le 1er novembre 1983, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

0010	25 000 $	0436	2 000 $
0016	63 000 $	0438	12 000 $
0017	63 000 $	0446	4 000 $
0018	25 000 $	0447	5 000 $
0026	1 000 $	0449	1 000 $
0049	1 000 $	0453	580 000 $
0054	2 000 $	0477	12 000 $
0060	6 000 $	0479	3 000 $
0063	12 000 $	0489	1 000 $
0085	6 000 $	0492	64 000 $
0090	8 000 $	0493	4 000 $
0196	5 000 $	0494	3 000 $
0232	3 000 $	0505	3 000 $
0366	20 000 $	0507	7 000 $
0373	95 000 $	0530	375 000 $
0412	65 000 $	0535	15 000 $
0420	5 000 $		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1983:

375109	375140	375161
375122		

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obliga-

tions à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 1983 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 1983.

Montréal, le 1er septembre 1983

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

31041

Paroisse de Notre-Dame-du-Chemin

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, a, par décret daté du 25 juillet 1983, changé les limites de la « Paroisse de Notre-Dame-du-Chemin ».

L'archevêque de Québec,
LOUIS-ALBERT VACHON
1522-2375

30953

Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

Avis est donné conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Louis-Albert Vachon, archevêque de Québec, a, par décret daté du 25 juillet 1983, changé les limites de la « Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ».

L'archevêque de Québec,
LOUIS-ALBERT VACHON
1522-2078

30953

Ville de Sainte-Foy
Rachat d'obligations

Émission de 2 050 000 $ de débentures à fonds d'amortissement à 5 3/4 %, portant la date du 1er novembre 1966, et échéant le 1er novembre 1991, faite en vertu du Règlement numéro 1049.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sainte-Foy rachètera par anticipation, au pair, le 1er novembre 1983, les 56 000 $ de débentures suivantes de l'émission ci-haut indiquée, et ce, en vertu de la clause de rachat insérée au règlement d'emprunt et reproduite sur lesdites débentures.

56 × 1 000 $ - numéros:

161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1333, 1334, 1335, 1336.

Lesdites débentures deviendront dues et payables, et elles seront payables et rachetées, principal et intérêts, à la date ci-dessus mentionnées, en monnaie légale des États-Unis d'Amérique, avec les intérêts courus jusqu'au 1er novembre 1983, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 1er novembre 1983, y attachés, à la Bank of Montreal Trust Company, en la cité de New York, N.Y., E.U.A. Les débentures enregistrées quant au principal doivent être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert.

Lesdites débentures cesseront de porter intérêt à compter du 1er novembre 1983.

Sainte-Foy, province de Québec, le 2 septembre 1983

Le greffier ad hoc,
PIERRE GARON, *avocat*

Hôtel de ville
1000, route de l'Église
ville de Sainte-Foy, QC, G1V 4E1
téléphone: 657-4411, code 418

31082

«SIDAC» centre-ville

Avis est donné, en vertu des articles 458.16 et 458.40 de la Loi sur les cités et villes ou 420o et 420am du Code municipal, que l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1983 07 19, la résolution modifiant les limites du district commercial de la société d'initiative et de développement d'artères commerciales « SIDAC » centre-ville.

Trois-Rivières, le 19 juillet 1983

Le greffier de la ville,
JEAN LAMY, *avocat*
1861-3604

30955

Succession Herman Prince

Avis est, par les présentes, donné que Liette Larin, secrétaire, demeurant dans le district de Montréal, agissant en sa qualité de tutrice à l'enfant mineur Caroline Prince et Lina Antinozzi, demeurant dans le district de Montréal, agissant en sa qualité de tutrice à l'enfant mineur Valérie Prince, ont accepté pour leur pupille et sous bénéfice d'inventaire, la succession de leur père feu Herman Prince, en son vivant domicilié au 15, rue Belvédère, Sainte-Julie, par acte notarié enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, le 12 août 1983, sous le numéro 177086. Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Ginette Labelle et peut être consulté à son étude située au 5163, boulevard des Laurentides, Auteuil, Laval.

Toute personne ayant une réclamation contre ladite succession est requise de la produire dans les deux mois de la publication du présent avis.

Laval, le 18 août 1983

Le procureur,
31069 GINETTE LABELLE, *notaire*

Succession John Hartley Weir

Avis public est, par les présentes, donné qu'un meuble de la succession John Hartley Weir, notamment une automobile de marque Oldsmobile 1978, numéro de série 3X69R8M16582, sera vendue au meilleur enchérisseur vendredi, le 30 septembre 1983, à 11 heures, au 8, rue Cambridge, Baie-d'Urfé, province de Québec.

Montréal, le 2 septembre 1983

Les procureurs,
31043 BYERS, CASGRAIN, *avocats*

Succession Marcel Turcotte

Avis est donné que dame Carole Poulin, ès qualités de tutrice à ses enfants mineurs: Karl, Dave et Kasandra Turcotte, tous trois domiciliés au 1120, rue Principale, Val-Alain a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Marcel Turcotte, décédé le 9 octobre 1982, en son vivant opérateur de machinerie lourde et domicilié au 1120, rue Principale, C.P. 5, Val-Alain, G6L 2Y6, tel qu'il appert d'un acte reçu devant Paule Lavigne, notaire, pratiquant au 1588, Saint-Laurent, Plessisville, le 3 août 1983 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Sainte-Croix, le 10 août 1983, sous le numéro 149707.

Plessisville, le 21 août 1983

Le procureur,
31006 PAULE LAVIGNE, *notaire*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Paul Shinwoo Bai

Par le certificat numéro 83-364 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Shin-Woo Bai, né le 18 juillet 1956, en celui de Paul Shinwoo Bai.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Marthe Marcelle Denise Bertrand

Par le certificat numéro 83-362 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marthe Marcelle Denise Émond, née le 13 février 1930, en celui de Marie Marthe Marcelle Denise Bertrand.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Gisèle Jacqueline Boutin

Par le certificat numéro 83-383 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gisèle Jacqueline Gauthier, née le 3 décembre 1955, en celui de Gisèle Jacqueline Boutin.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

William Roney Boyer

Par le certificat numéro 83-356 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de William Roney Gervais, né le 14 septembre 1938, en celui de William Roney Boyer.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Danielle Dominic Cadieux

Par le certificat numéro 83-355 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Danielle Reheel, née le 27 août 1958, en celui de Marie Danielle Dominic Cadieux.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Rose Antoinette Annie Caisse

Par le certificat numéro 83-333 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Antoinette Caisse, née le 29 septembre 1921, en celui de Marie Rose Antoinette Annie Caisse.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Claudia Madeleine Caron

Par le certificat numéro 83-354 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claudia Quenneville, née le 24 décembre 1922, en celui de Marie Claudia Madeleine Caron.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Edward Donald Chapman

Par le certificat numéro 83-344 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Edward Donald Chapman né le 28 octobre 1936, en celui de Edward Edgar Chapman.

Sainte-Foy, le 24 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Claude Georges

Par le certificat numéro 83-358 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Claude Thimoléon, né le 2 août 1959, en celui de Claude Georges.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Albini Noël Michel Daudelin

Par le certificat numéro 83-373 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albini Noël Morisette, né le 28 juin 1964, en celui de Joseph Albini Noël Michel Daudelin.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Rolland Desrochers

Par le certificat numéro 83-372 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rolland Levesque, né le 2 décembre 1923, en celui de Rolland Desrochers.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Gérard Claude Roland Duchesne

Par le certificat numéro 83-377 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gérard Claude Roland Poisson, né le 16 février 1964, en celui de Gérard Claude Roland Duchesne.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Roger-Louis Dumond

Par le certificat numéro 83-336 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacques Louis Paul Maurice Dumond, né le 6 août 1964, en celui de Roger-Louis Dumond.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Pauline Janet Dumoulin

Par le certificat numéro 83-342 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pauline Jeannette Dumoulin, née le 6 janvier 1964, en celui de Marie Pauline Janet Dumoulin.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Guylaine Claudette Durand

Par le certificat numéro 83-337 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Guylaine Claudine Durand, née le 21 novembre 1959, en celui de Marie Guylaine Claudette Durand.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Marjolaine Fortin

Par le certificat numéro 83-352 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marjolaine Pressé, née le 13 mars 1962, en celui de Marie Marjolaine Fortin.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Marlène Fortin

Par le certificat numéro 83-353 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marlène Pressé, née le 13 Mars 1962, en celui de Marie Marlène Fortin.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Martine Fortin

Par le certificat numéro 83-351 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Martine Pressé, née le 13 mars 1962, en celui de Marie Martine Fortin.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Claire Marie Fréchette

Par le certificat numéro 83-365 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Claire Mariette Fréchette, née le 26 juin 1945, en celui de Claire Marie Fréchette.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Alcide Fernand Gilbert Garon

Par le certificat numéro 83-343 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alcide Fernand Garon, né le 28 avril 1927, en celui de Joseph Alcide Fernand Gilbert Garon.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Maryse Claire Christiane Gendron

Par le certificat numéro 83-367 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Christiane Gendron, née le 8 novembre 1941, en celui de Maryse Claire Christiane Gendron.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Josée Patricia Girard

Par le certificat numéro 83-346 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Josée Patricia Roy, née le 20 février 1964, en celui de Marie Josée Patricia Girard.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Ginette Marie Rita Guénette Gauthier

Par le certificat numéro 83-339 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rita Guénette Gauthier, née le 21 juin 1946, en celui de Ginette Marie Rita Guénette Gauthier.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Joseph Léon Paul-Émile Hébert

Par le certificat numéro 83-380 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Léon-Paul-Émile Joannette, né le 12 août 1918, en celui de Joseph Léon Paul-Émile Hébert.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Georges Ivan Hébert-Croteau

Par le certificat numéro 83-378 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Georges Ivan Hébert, né le 1er février 1962, en celui de Georges Ivan Hébert-Croteau.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Marie Lisette Chantal Huot

Par le certificat numéro 83-381 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lisette Chantale Pichette, née le 9 avril 1965, en celui de Marie Lisette Chantal Huot.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Marie Agnès Linda Janelle

Par le certificat numéro 83-388 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Agnès Linda L'Écuyer, née le 29 avril 1965, en celui de Marie Agnès Linda Janelle.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Joseph Fernand Marcel Jean

Par le certificat numéro 83-382 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fernand Marcel Tremblay, né le 8 janvier 1963, en celui de Joseph Fernand Marcel Jean.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Iris Margaret Keir

Par le certificat numéro 83-345 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Margaret Iris Beherns, née le 9 octobre 1955, en celui de Iris Margaret Keir.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
GERMAIN HALLEY

31028

Joseph Noël Jean Jacques Lalonde

Par le certificat numéro 83-360 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Noël Jean Jacques Corcy, né le 24 décembre 1929, en celui de Joseph Noël Jean Jacques Lalonde.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Céline Michelle Lapointe

Par le certificat numéro 83-340 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Céline Hélène Lapointe, née le 11 mai 1939, en celui de Céline Michelle Lapointe.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie-Jeanne Thérèse Georgette Laverdière

Par le certificat numéro 83-347 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jeanne Thérèse Georgette Cauchon, née le 15 octobre 1930, en celui de Marie-Jeanne Thérèse Georgette Laverdière.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Jean Henri Louis Lemieux

Par le certificat numéro 83-370 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Louis Lemieux, né le 15 juin 1933, en celui de Joseph Jean Henri Louis Lemieux.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Karina Maria Desolina Lorrain

Par le certificat numéro 83-375 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Karina Maria Desolina Retrosi, née le 2 janvier 1963, en celui de Karina Maria Desolina Lorrain.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Rachel Lise Josée Mathieu

Par le certificat numéro 83-368 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rachel Lise Mathieu, née le 29 mai 1939, en celui de Marie Rachel Lise Josée Mathieu.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Pierre Gérald Melanson

Par le certificat numéro 83-363 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Gérald Malaison, né le 30 septembre 1943, en celui de Joseph Pierre Gérald Melanson.

Sainte-Foy, le 23 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph René Robert Monet

Par le certificat numéro 83-359 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph René Robert Boismenu, né le 25 septembre 1947, en celui de Joseph René Robert Monet.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Jean Jacques Gaston Murray

Par le certificat numéro 83-361 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Jacques Gaston Martin, né le 4 février 1930, en celui de Joseph Jean Jacques Gaston Murray.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Napoléon Charles Paul Paquin

Par le certificat numéro 83-369 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Napoléon Charles Paquin, né le 12 octobre 1921, en celui de Joseph Napoléon Charles Paul Paquin.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Réal Émile Paul Pellerin

Par le certificat numéro 83-366 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Réal Paul Pellerin, né le 14 novembre 1963, en celui de Joseph Réal Émile Paul Pellerin.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Rosaire Laurier Jacques Pépin-Chevrier

Par le certificat numéro 83-384 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rosaire Laurier Jacques Pépin, né le 16 novembre 1930, en celui de Joseph Rosaire Laurier Jacques Pépin-Chevrier.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Léona Lynda Potvin

Par le certificat numéro 83-335 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Léona Potvin, née le 14 janvier 1944, en celui de Marie Léona Lynda Potvin.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Louis Mario Poulin

Par le certificat numéro 83-379 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis Mario Pelletier, né le 1er avril 1960, en celui de Joseph Louis Mario Poulin.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Andrew Powers

Par le certificat numéro 83-374 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph André Gaumond, né le 14 décembre 1960, en celui de Joseph Andrew Powers.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Michael Renaud

Par le certificat numéro 83-348 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Michel Derouen, né le 8 novembre 1952, en celui de Joseph Michael Renaud.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Vincent Rivest

Par le certificat numéro 83-332 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie Simone Anne Christine Rivest, née le 6 juillet 1953, en celui de Joseph Vincent Rivest.

Sainte-Foy, le 24 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Gilbert Robichaud

Par le certificat numéro 83-385 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilbert, né le 25 octobre 1949, en celui de Joseph Gilbert Robichaud.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Charles Ronny Tony Rodrigue

Par le certificat numéro 83-334 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Charles Ronny Rodrigue, né le 14 décembre 1962, en celui de Charles Ronny Tony Rodrigue.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Alice Désirée Linda Roy

Par le certificat numéro 83-387 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alice Désirée Linda Lachapelle, née le 24 mars 1961, en celui de Marie Alice Désirée Linda Roy.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Keith Elmore Ruggles

Par le certificat numéro 83-376 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Keith Elmore Eskins, né le 27 juin 1942, en celui de Keith Elmore Ruggles.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Erik Elias Sant

Par le certificat numéro 83-350 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Elias Santiago Villar, né le 18 septembre 1945, en celui de Erik Elias Sant.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Donna Angela Stewart

Par le certificat numéro 83-357 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Donna Angela Knights, née le 3 mars 1962, en celui de Donna Angela Stewart.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Joseph Giorgio Tesser

Par le certificat numéro 83-341 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Georges Tesser, né le 12 décembre 1959, en celui de Joseph Giorgio Tesser.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Simone Diane Thibault

Par le certificat numéro 83-371 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Simone Liane Thibault, née le 18 juin 1963, en celui de Marie Simone Diane Thibault.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Marie Jacqueline Jeannine Tremblay

Par le certificat numéro 83-338 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jacqueline Tremblay, née le 27 août 1924, en celui de Marie Jacqueline Jeannine Tremblay.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Elizabeth Marianna Williams

Par le certificat numéro 83-386 du 25 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Elizabeth Marianna Vilimas, née le 4 août 1918, en celui de Elizabeth Marianna Williams.

Sainte-Foy, le 31 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Willie Zarr

Par le certificat numéro 83-349 du 18 août 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Willie Zasarsky, né le 18 septembre 1929, en celui de Willie Zarr.

Sainte-Foy, le 26 août 1983

Le sous-registraire du Québec,
31028 GERMAIN HALLEY

Demandes

Joseph Henri Alfred

Prenez avis que Joseph Henri Alfred, domicilié au 65, rue Perrier, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Thibault.

Lévis, le 22 août 1983

Les procureurs du requérant,
30926-36-2 GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Madeleine Bertrand

Prenez avis que Madeleine Bertrand, domiciliée au 11, rue des Pins, Saint-Basile-le-Grand, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Paré.

Montréal, le 2 août 1983

Le procureur de la requérante,
30927-36-2 PIERRE QUESNEL

Denis Bonhomme

Prenez avis que Denis Bonhomme, étudiant, domicilié au 4407, avenue de l'Esplanade, appartement 57, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Bernard.

Montréal, le 23 août 1983

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
30928-36-2 & TSIMBERIS

Léon Boucher

Prenez avis que Léon Boucher, rentier, résidant et domicilié au 81, montée du Moulin, Laval-des-Rapides, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léon Pelletier.

Laval, le 25 août 1983

Les procureurs du requérant,
31048-37-2 ALLEN & BEAUVAIS

Marie Almina Cotton

Prenez avis que Marie Almina Cotton, maîtresse de maison, domiciliée au 2425, rue Villiers, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Cotton.

Longueuil, le 29 avril 1983

Le procureur de la requérante,
30929-36-2 MONIQUE LAPOINTE, *notaire*

Anna-Marie D'Anjou

Prenez avis que Anna-Marie D'Anjou, ménagère, domiciliée au 1955 A, des Carrières, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anna-Marie Paulette d'Anjou.

Montréal, le 24 août 1983

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, LAPORTE
30930-36-2 & TURGEON, *avocats*

Enrico Maurizio Santo Di Palma

Prenez avis que Enrico Maurizio Santo Di Palma, comptable agréé, domicilié au 500, place d'Armes, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Maurice Toussaint De Palma.

Ce changement affectera aussi celui de son épouse Suzanne Bouchard.

Laval, le 6 juillet 1983

Le procureur du requérant,
30931-36-2 GINETTE LABELLE, *notaire*

Umberto Filippo Francesco Di Palma

Prenez avis que Umberto Filippo Francesco Di Palma, prêtre, domicilié au 10815, Armand-Lavergne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hubert Philippe François De Palma.

Les noms d'aucune autre personne ne seront affectés par ladite requête.

Laval, le 6 juillet 1983

Le procureur du requérant,
30932-36-2 GINETTE LABELLE, *notaire*

Jean Flynn

Prenez avis que Jean Flynn, connu sous le nom de Jean Deschênes, domicilié au 8512, Vernantes, Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Deschênes.

Montréal, le 23 août 1983

Les procureurs du requérant,
30933-36-2 DE GRANDPRÉ, DESCHÊNES ET ASSOCIÉS

Charles Kirmusks

Avis est donné que Charles Kirmusks, représentant, domicilié au 33, avenue Médoc, Candiac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Charles Kirmuss.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est dame Josée Couture-Kirmusks, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 22 août 1983

Le procureur du requérant,
31049-37-2 MICHELINE HUDON, *notaire*

Joseph Richard Laporte

Prenez avis que Joseph Richard Laporte, domicilié au 1490, rue Bergemont, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Richard Alexandre Laporte.

Sainte-Foy, le 25 août 1983

Le procureur du requérant,
30934-36-2 HÉLÈNE BISSON, *notaire*

Alain Laroche

Avis est donné que Alain Laroche, domicilié et résidant au 147, route Villeneuve, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Rhainds.

Ce changement n'affecte aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 26 août 1983

Les procureurs du requérant,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
31050-37-2 BEAULIEU & FILLION

Maurice David Lindner

Prenez avis que Maurice David Lindner, directeur commercial, domicilié et résidant au 802, Saint-Aubin, Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice de Lindner.

Montréal, le 1er septembre 1983

Les procureurs du requérant,
31051-37-2 SEAL & ASSOCIÉS

Lolita Almeria Jeanne

Prenez avis que Lolita Almeria Jeanne, domiciliée au 6633, boulevard Saint-Laurent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lolita Almeria Jeanne Sigouin.

Montréal, le 4 août 1983

Le procureur de la requérante,
30935-36-2 LUCIE LEMONDE

Johnny Nadeau

Avis est donné que Johnny Nadeau, ferblantier, domicilié au numéro 41, rue Péladeau, Boisbriand, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Nadeau.

Laval, le 24 août 1983

Le procureur du requérant,
31052-37-2 JEAN MATHIEU, *notaire*

Renata Palczewska

Prenez avis que Renata Palczewska, domiciliée au 4220, Hochelaga, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Renata Maurlin.

Montréal, le 26 juillet 1983

La requérante,
30936-36-2 RENATA PALCZEWSKA

Francine Trempe

Avis est donné que Francine Trempe, domiciliée et résidant au 1560, chemin Saint-Louis, Sillery, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine Cayer.

Sillery, le 31 août 1983

La requérante,
31053-37-2 FRANCINE TREMPE

Joseph Armand Lino Vilbon

Prenez avis que Joseph Armand Lino Vilbon, étudiant, domicilié et résidant au 11769, rue Joseph-Casavant, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Lino Jr. Baldin.

Montréal, le 19 août 1983

Le procureur du requérant,
31054-37-2 GILLES ARSENAULT, *avocat*

Lucien Wygledacz

Avis est, par les présentes, donné que Lucien Wygledacz, ingénieur civil, domicilié et résidant au 43, Forsythe, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lucien Vidaz.

Montréal, le 29 août 1983

Les procureurs du requérant,
31055-37-2 ROBITAILLE, MALO

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-12-126961-832

ROGER BRASSARD, requérant, contre DAME THÉRÈSE BLAIS, intimée

Ordonnance de la Cour

Prenez avis qu'il y a eu dépôt et réception au greffe des divorces du district de Montréal de la requête en divorce du requérant, et que si vous désirez la contester, vous devez le faire en produisant une comparution ou votre contestation audit greffe, après leur signification au requérant, et ce dans le délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de ladite requête, avis à l'intimée relativement à la contestation, a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son attention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans le délai susdit, le requérant procédera a obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant toutes les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous;

Prenez enfin avis que tout jugement rendu sera, en premier lieu, un jugement conditionnel qui ne sera déclaré irrévocable qu'après l'expiration du délai fixé au jugement, à moins que dans l'intervalle vous ne produisiez au greffe du Tribunal un avis écrit exposant les raisons pour lesquelles le jugement ne devait pas devenir irrévocable.

Montréal, le 29 août 1983

Le procureur,
31016 ME GABRIEL BÉLANGER

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-05-011242-839

ROBERT EFENBERG, demandeur, contre SUCCESSION STEFAN BELOBRAD, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal et LE CURATEUR PUBLIC, mis en cause.

Assignation

À: succession Stefan Belobrad, n'ayant ni domicile, ni résidence, ni bureau connu dans la province de Québec.

Avis est, par les présentes, donné qu'un bref d'assignation a été émis contre ladite succession Stefan Belobrad

par la Cour supérieure, district de Montréal, no 500-05-011242-839 par le demandeur Robert Efenberg et que ladite succession Stefan Belobrad est tenue de comparaître au greffe de la Cour supérieure, district de Montréal, dans les trente (30) jours de la présente publication afin d'éviter que jugement ne soit rendu par défaut contre elle.

Une copie du bref a été laissée au greffe de la Cour à l'intention de la défenderesse.

Montréal, le 1er septembre 1983

Les procureurs du demandeur,
31044 ROBERT & CHAMPAGNE

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

1864-2942 QUÉBEC INC.

Avis est donné que « 1864-2942 QUÉBEC INC. », corporation légalement constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
31039 GODIN, RAYMOND, HUDON & CHAREST

ALMET LIMITED
ALMET LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies « ALMET LIMITED - ALMET LIMITÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1983

Les procureurs de la compagnie,
31017 PHILLIPS & VINEBERG

LES ATELIERS BIDULART INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ATELIERS BIDULART INC. », ayant son siège social à route rurale no 1, 8e Rang sud, Courcelles, QC, G0M 1C0, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Guadeloupe, le 25 août 1983

Le procureur de la compagnie,
31070 JEAN FORTIN, *notaire*

R. BOISSONNEAULT, ÉLECTRICIEN INC.

Prenez avis que la compagnie « R. BOISSONNEAULT, ÉLECTRICIEN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 12 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30956 JOYAL & ADAM, *notaires*

CENTRE ALADIN ST-FRANÇOIS INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE ALADIN ST-FRANÇOIS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 août 1983

Le président,
30958 PAUL LEBEAU

CENTRE D'ESCOMPTE RIVE-SUD INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE D'ESCOMPTE RIVE-SUD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 août 1983

Le président,
30959 LÉO ARSENAULT

CHAUDELAINE INC.

Prenez avis que la compagnie « CHAUDELAINE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-Ouest, le 18 août 1983

Pour la compagnie,
30981 LOUISE JACQUES

LES PLACEMENTS COLLITZ LTÉE
COLLITZ INVESTMENTS LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS COLLITZ LTÉE — COLLITZ INVESTMENTS LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dollard-des-Ormeaux, le 4 août 1983

Le président,
31038 KURT G.W. COLLITZ

CONSTRUCTION PANAMINA INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION PANAMINA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

L'Assomption, le 2 septembre 1983

Le procureur de la compagnie,
31045 NELSON TESSIER, *notaire*

LA CORPORATION MAYTIE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LA CORPORATION MAYTIE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
31018 FEINSTEIN & TRUDEAU

JEAN-NOËL CÔTÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « JEAN-NOËL CÔTÉ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1983

La secrétaire,
31071 JOHANNE TESSIER

LES CULTURES BORÉALES INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CULTURES BORÉALES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30982 LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

DRUMMOND BARREL INC.

Prenez avis que la compagnie « DRUMMOND BARREL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummond, le 12 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
30960 JOYAL & ADAM, *notaires*

ENTREPOSAGE MASKA LTÉE

Prenez avis que la compagnie « ENTREPOSAGE MASKA LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juillet 1983

Les procureurs de la compagnie,
31072 ALARIE, GAGNÉ

LES ENTREPRISES BELFACE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES BELFACE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 21 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
30983 ME EDITH DES LAURIERS

LES ENTREPRISES VEILLEUX & LESSARD INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES VEILLEUX & LESSARD INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tring-Jonction, le 16 août 1983

Le procureur de la compagnie,
30961 LOUIS-DENIS DOYON, *notaire*

LUCIEN A. FOISY INC.

Prenez avis que la compagnie « LUCIEN A. FOISY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 3 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
31019 ROSS & GERAGHTY, *avocats*

LE GÉANT DE L'ARGENT INC.

Prenez avis que la compagnie « LE GÉANT DE L'ARGENT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Émile-de-Québec, le 31 août 1983

Le procureur de la compagnie,
31020 ME MARCEL DUMAS

GRAY CREST INDUSTRIES INC.
LES INDUSTRIES D'ÉCUSSONS GRAY INC.

Avis est, par les présentes donné que la compagnie «GRAY CREST INDUSTRIES INC. — LES INDUSTRIES D'ÉCUSSONS GRAY INC», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 août 1983

Le président,
31021 JACK LEVINE

P. HAMELIN LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « P. HAMELIN LIMITÉE» demandera à l'inspecteur des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Varennes, le 31 août 1983

Pour la compagnie,
31073 GEOFFRION, BOULANGER & ASS., C.A.

IMMEUBLE CARREFOUR MÉTROPOLITAIN (1975) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « IMMEUBLE CARREFOUR MÉTROPOLITAIN (1975) INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 août 1983

Le président,
31022 PHILIP SHUGAR

LES IMPORTATIONS FRANCO-ITALIENNES INC.

Avis est donné que « LES IMPORTATIONS FRANCO-ITALIENNES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1983

Le président,
30962 HERMANN FEFER

LES INDUSTRIES DE GIRARDVILLE LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « LES INDUSTRIES DE GIRARDVILLE LIMITÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 21 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
30984 ME EDITH DES LAURIERS

LES INDUSTRIES TECHNIRACK INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INDUSTRIES TECHNIRACK INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Salaberry-de-Valleyfield, le 9 août 1983

Le procureur de la compagnie,
31007 JEAN-CLAUDE PLANTE, *économiste avocat*

LES INVESTISSEMENTS TRUBERT INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS TRUBERT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1983

L'administrateur unique,
31023 RÉAL TRUDEAU

BRUNO MAILHOT INC.

Prenez avis que la compagnie « BRUNO MAILHOT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 août 1983

Le procureur,
30957 RICHARD MONGEAU

LA MAILLE MONTRÉAL INC.

Avis est donné que « LA MAILLE MONTRÉAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 août 1983

Le président,
30963 REGINE FEFER

MARCHÉ DESMEULES INC.

Prenez avis que la compagnie « MARCHÉ DESMEULES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 août 1983

Le procureur de la compagnie,
30964 JACQUES SOUCY, *notaire*

MÉCANIQUE M. AUBUT INC.

Prenez avis que la compagnie « MÉCANIQUE M. AUBUT INC.» demandera à l'inspecteur des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Varennes, le 30 août 1983

Pour la compagnie,
31074 GEOFFRION, BOULANGER & ASS., C.A.

MERCERIE 696 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « MERCERIE 696 INC.» , constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 2 septembre 1983

Le président,
31075 ANDRÉ L'ÉCUYER

MONTRÉAL CINEMATOGRAPHIC FINISHING LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « MONTRÉAL CINEMATOGRAPHIC FINISHING LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 juillet 1983

La secrétaire,
31046 BERNICE PERRY

NEIL-MITCHELL COMPANY LTD

Avis est, par les présentes, donné que « NEIL-MITCHELL COMPANY LTD. » corporation incorporée sous la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juillet 1983

La secrétaire,
30985 SYLVIA HALTRECHT

LES PLACEMENTS McCARTHY INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS McCARTHY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 18 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR
31008 ET FORTIN, *avocats*

QUESACO LTÉE
QUESACO LTD.

Prenez avis que la compagnie « QUESACO LTÉE — QUESACO LTD . » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
31076 LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

RESTAURANT LA GALERIE DE L'ENTRECÔTE LTÉE

Prenez avis que la compagnie « RESTAURANT LA GALERIE DE L'ENTRECÔTE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 septembre 1983

Le président,
31061 ANDRÉ MÉNARD

RESTAURANT TUNG WAH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « RESTAURANT TUNG WAH INC. », corps politique incorporé suivant la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Laval, district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
31024 HADJIS & FENG

LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉDIA INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉDIA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 16 août 1983

Le secrétaire,
30965 MICHEL LAROCQUE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CYRMAR INC.

Prenez avis que « SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CYRMAR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Napierville, le 3 août 1983

Pour la compagnie,
30966 PAUL BISAILLON

SOCIM INC.

Prenez avis que la compagnie « SOCIM INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anjou, le 3 août 1983

Les procureurs de la compagnie,
31029 PÉRIGNY & SANCHE

TABLES IDÉALES INC.

Prenez avis que la compagnie « TABLES IDÉALES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-Bélair, le 7 septembre 1983

Le président,
31077 SERGE BOUCHARD

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Antoine Tremblay

Succession de Tremblay, Antoine, en son vivant du 697, route 138, Ragueneau, décédé le 21 septembre 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

31062

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé le Parti alternatif du Québec (Alternative Party of Québec).

Dénomination et adresse du parti	Adresse où se trouvent les livres et comptes
Parti alternatif du Québec (Alternative Party of Québec) C.P. 1283 Cap-Rouge, QC G0A 1K0	C.P. 1283 Cap-Rouge, QC G0A 1K0

Nom et adresse du représentant officiel

Mme Barbara B. Burns
767, rue des Érables
Neuville, QC
G0A 2R0

Sainte-Foy, le 23 août 1983

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

31015

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q. chap. F-2).

Remplacement de représentants officiels (article 37 de la loi)

Parti libéral du Québec

Circonscriptions électorales	Représentants officiels
Duplessis	Roger Côté par: Mireille Maes 908, rue Lafayette Sept-Îles, QC G4R 4J7
Abitibi-Est	Michel Michelin par: Micheline Buteau 981, rue Delorimier Val-d'Or, QC J9P 2E7
Lévis	Claude Guay par: Marc Godbout 70, route Trans-Canada ouest Lévis, QC G6V 4Z6
Drummond	Jacques Lafond par: Normand Dupuis 3400, route 122 Saint-Cyrille, QC J0C 1H0

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

31015

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Perhou Ltée

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « Perhou Ltée », tenue à 1, place Ville-Marie, bureau 800, Montréal, le 1983 06 30, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des

compagnies, et que monsieur Jacques Huard, c.a., est nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
30986 1279-5274

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Paroisse de Lac-aux-Sables

Avis est donné, par le soussigné, que le gouvernement a adopté, en date du 24 août 1983, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Rémi en celui de « Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
30954 PATRICK KENNIFF

Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 412*l* du Code municipal, décrété le 29 août 1983 la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée le 12 août 1983, autorisée par les Règlements numéros 42 des conseils de la corporation du village de Yamaska-Est, 64-83 de la corporation de la paroisse de Saint-Michel-d'Yamaska, 260-83 de la corporation de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, 174-83 de la corporation de la paroisse de Sainte-Victoire-de-Sorel, 196 de la corporation de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel, 171-83 de la corporation de la paroisse de Saint-Robert, 193-83 de la corporation de la paroisse de Saint-Ours, 3-83 de la corporation du village d'Yamaska, 393-83 de la ville de Saint-Ours et 87 de la corporation de la paroisse de Saint-Gérard-Majella, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales le 29 août 1983.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 412*l*, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 29 août 1983

Le sous-ministre,
30954 PATRICK KENNIFF

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11B-157 rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: les lots 11B-32, 11B-39 rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 256951

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-482, 134-483 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1983.

Remplacer: les lots 134-270-1-1, 134-270-42, 134-270-43, 134-270-77 et une partie des lots 134-270-1, 134-270 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1983.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257154

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 250-672, 250-673 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: la partie restante du lot 250-190 et une partie des lots 250-196 à 250-210 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257553

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 712-66 et 712-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: les lots 712-15, 712-52 et une partie des lots 712-8 et 712-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257362

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-26, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Ajouter: les lots 22-27, 22-28, rang VIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: le lot 22-16, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Lac-Paré

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 255890

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 286 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 207-966, 207-967, 207-968, 207-967-1 207-967-2-1, 207-967-2-2, 207-967-2 et une partie du lot 207 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095857

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 284 et 285 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 208-1467-1, 208-1468-1, 208-1469-1 et une partie des lots 208-1466-1, 208-1466 à 208-1469, 208 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095733

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 382 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: le lot 311 et une partie des lots 310 et 312 en vertu des

dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096123

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 121-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 121-27, 121-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257156

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 869-196 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 869-36, 869-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257964

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 869-197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 869-28, 869-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257963

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-800, 114-801 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: le lot 114-59 et une partie du lot 114-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257792

Paroisse de l'Île-Bizard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 87-163 et 87-164 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: les lots 87-72 et 87-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096103

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 11-712 et 11-713 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: les lots 11-365, 11-366, et 11-711 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095918

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 634-162 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 634-51, 634-35-1 et une partie du lot 634-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257472

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 484-67 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: le lot 484-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 096116

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1556 à 404-1559 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 404-1105 à 404-1108 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095276

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-6-69, 37-7-78, 37-7-79, rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 37-6-41, 37-7-57, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 256887

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 51A-33 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 51A-20, 51A-21 et 51A-22 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: village de L'Annonciation

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 257369

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1296 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 1155-11, 1155-12, une partie du lot 1155 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 096083

Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1948 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Annuler: les lots 1673 à 1684 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Anne)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095982

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 93-1732 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: le lot 93-101 et la partie restante du lot 93-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 096186

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4988 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: les lots 38-317-2, 38-318-1, 38-318-2, 38-318 une partie des lots 38-317 et 38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 096152

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4901-715, 4901-716, 4901-1115, 4901-1116, 4901-1214 et 4901-1215 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Ajouter: les lots 4901-3 à 4901-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: les lots 4901-711, 4901-712, 4901-1103, 4901-1104, 4901-1202 et 4901-1203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095914

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4687-1146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 4687-808, 4687-809, 4687-810 en vertu des dispositions de l'article 2174*b*

du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095784

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4893-1505 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 4893-1503 et 4893-1603 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095569

Canton de Newport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 407-7, 407-8, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: le lot 407-3 et une partie du lot 407-4 et la partie restante du lot 407-2, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Newport, canton de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: Newport

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 256287

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-177 à 23-179 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 23-11 à 23-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 096141

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1026-273 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 1026-182 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 257190

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1025-227 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 1025-152,(rue),1025-168, 1025-169,1025-170 et 1025-171 (ruelle) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257256

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 167-49, 167-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: les lots 167-32-33 à 167-32-35 et une partie du lot 167-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256955

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 218-185 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: les lots 218-167, 218-168 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256954

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 236-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: les lots 236-8, 236-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256953

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 244-171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: les lots 244-99, 244-10-9 et une partie du lot 244-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 256952

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1123-125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: le lot 1123-57 et la partie restante du lot 1123-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest (anciennement Rock-Forest SD)

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 255802

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 209-558 et 209-559 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 209-225 à 209-228 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095997

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-652 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 180-260 et 180-261 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095978

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 209-560 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 209-111 à 209-113, une partie du lot 209-114 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095921

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1548 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 205-1013 à 205-1015 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095881

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 121-1273 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 121-857 et 121-858 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095838

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1547 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 205-742 et 205-743 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095468

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1546 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 205-683 à 205-685 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095383

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180-651 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 180-68 et 180-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095366

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 184-893 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 184-38 et 184-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095362

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 208-782 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 208-135, 208-136 et une partie du lot 208-137 en

vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095240

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 184-892 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 184-71 à 184-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095234

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 170-227 à 170-263, 171-313 à 171-318 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: les lots 170-133 à 170-173, 171-306 à 171-312 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095717

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 103-65, 103-66, 103-67 et 103-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Remplacer: les lots 103-41, 103-42, 103-12-9 à 103-12-11 et une partie du lot 103-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095463

Village de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 99-194 à 99-226 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 99-181 à 99-184 et une partie du lot 99-121 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095433

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 7A-8, rang X en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Ajouter: le lot 7A-9, rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: le lot 7A-2, rang X en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 253633

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-270 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: le lot 24-154 et une partie du lot 24-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096070

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 104-135 à 104-146, 105-22 à 105-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 104-111 à 104-114, 104-117 à 104-120 et 105-14 à 105-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096010

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 88-790 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: une partie des lots 88-266 à 88-268 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095583

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-2001 et 121-2002 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Remplacer: les lots 121-1933-8 et 121-1933-9 et une partie du lot 121-1933 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095578

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 465-83, 465-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: le lot 465-40 et une partie du lot 465-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257599

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 543-39, 544-124 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 543-37, 544-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256784

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 79-340, 79-341 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: les lots 79-206-1, 79-207-1 et une partie des lots 79-206, 79-207 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257514

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 264-1073, 264-1077 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 264-7, 264-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256881

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 223-94 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 223-62, 223-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256792

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 237-28 à 237-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1983.

Remplacer: les lots 237-13, 237-14 et 237-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1983.

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Charles-Borromée

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257424

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 257-125 à 257-131, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 257-71 à 257-76, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 248501

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 154-255 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 154-211 et 154-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257226

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 179-390, 179-397 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 179-321 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Cap-Rouge

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257453

Paroisse de Saint-Francois-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-309 à 5-312 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 5-225-1, 5-226-1, 5-227 et la partie restante des lots 5-225 et 5-226 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Francois-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095888

Paroisse de Saint-Francois-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-313 à 5-320, 6-318 et 6-319 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 5-229 à 5-233, 6-300 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Francois-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095750

Paroisse de Saint-Francois-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-306 à 5-308 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 5-237 et 5-238 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Francois-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095748

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1186 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 255606

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 107-502 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 107-285 et 107-286 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096068

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 585-23 et 585-24 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 585-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257340

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 315-149 à 315-151 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 315-102 à 315-104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257339

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 983 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 931, 932 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256603

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 982 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: les lots 247-17, 248-28 et une partie des lots 247, 248 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256669

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 241-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: les lots 241-48, 241-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256668

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 981 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: les lots 241-50, 243-88, 243-89, 243-90 et une partie des lots 241, 243 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 256554

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 84-369 à 84-372, 85-364 à 85-367 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 84-310, 84-311, 85-314, 85-315 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096067

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 84-356 à 84-362, 85-343 à 85-349 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 84-312 à 84-314, 85-316 à 85-318 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096066

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 42-13 et 43-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 42-7, 42-7-44, 43-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095979

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 24-12 à 24-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 24-8, 24-11, et la partie restante du lot 24-8-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095960

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 344-1105 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: le lot 344-1102 et une partie de 344-1069 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095950

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 116-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 116-50-2, 116-52-2, 116-58, une partie des lots 116-50-1, 116-50-3, 116-52-1, 116-50, 116-52 et 116-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095913

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 85-358 à 85-363 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Remplacer: les lots 85-339 à 85-341 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095807

Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9-251 à 9-260 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 9-207 à 9-213 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 254799

Paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 424 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 247-67 et 247 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: L'Acadie

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257314

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 579-178 et 579-179 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Ajouter: les lots 579-174 à 579-177 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 579-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 096036

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 495-299 à 495-302, 496-150 à 496-155 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 495-217 à 495-219, 496-102 à 496-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095946

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 94-814, 115-169, 115-170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Remplacer: le lot 115-5 et une partie du lot 94-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095751

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 666-17 et 666-18 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: une partie des lots 666-9 et 666-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 095543

Paroisse de Saint-Mathias

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-7, 35-8 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 35-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Saint-Mathias, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Mathias

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 257370

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 54-11, 54-12, 54-13, 56-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Remplacer: les lots 54-7, 56-6 et une partie des lots 54-1, 56-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1983.

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Nicolas

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
30978 257003

Paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 43-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose-du-Dégelé, paroisse de
Division d'enregistrement: Témiscouata
Municipalité: la ville de Dégelis

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257175

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 22-370 et 22-371 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: les lots 22-311 à 22-313 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095991

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22-369 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: le lot 22-283 et la partie restante du lot 22-282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 18 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095278

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 202-94 à 202-103 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 202-83 à 202-89 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095948

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 494-95 à 494-98, 496-62 à 496-88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: les lots 494-20 à 494-22, 496-6 à 496-28 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095753

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 494-92 à 494-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: les lots 494-38 à 494-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095700

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 494-86 à 494-91 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: les lots 494-26 à 494-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095699

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 494-81 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: le lot 494-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 16 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095698

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 475-578 et 475-579 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Remplacer: les lots 475-202 à 475-204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er août 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095980

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 114-336 et 114-337 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Remplacer: les lots 114-213 à 114-215 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 095951

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-357 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 4-301 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1983.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 255810

Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1614 à 1618 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: une partie du lot 7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Sorel, ville de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 15 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 258245

Village de Sweetsburg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 99-56, 99-57 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Remplacer: les lots 99-49, 99-50, 99-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1983.

Cadastre: Sweetsburg, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 17 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 257463

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 86-77, 86-78, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Remplacer: la partie restante du lot 86-57, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1983.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Saint-Nicéphore

Québec, le 12 août 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

30978 252094

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de l'Enfant-Jésus, paroisse:
Région 3-2, district 23

Une section de l'ancien chemin de l'Écart sud, vis-à-vis les lots 24, 25 et 26, sur une longueur approximative de 207 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Henri:
Région 3-2, district 15

Une section de l'ancienne route 275, vis-à-vis les lots 726, P.-725, 731 et 727, sur une longueur approximative de 125 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Isidore, paroisse:
Région 3-2, district 15

Une section du chemin du rang Saint-Pierre, vis-à-vis les lots 547, 548 et P-623, sur une longueur approximative de 82 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Marie, ville:
Région 3-2, district 23

Une section du rang Saint-Étienne nord, vis-à-vis les lots 40, 41, 42, 43 et 45, sur une longueur approximative de 347 mètres.

Circonscription électorale de Bellechasse:

Dans la municipalité de Saint-Charles-Borromé, paroisse: Région 3-2, district 15

Six (6) sections du chemin de l'Hêtrière est, vis-à-vis les lots 451, 452 et 453, sur une longueur approximative de 260 mètres, vis-à-vis les lots P.-457, 456 et 455, sur une longueur approximative de 250 mètres, vis-à-vis les lots 435, 433, 432, 431, 430, 428, P.-426 et 425, sur une longueur approximative de 700 mètres, vis-à-vis les lots 450, P.-449 et 448, sur une longueur approximative de 280 mètres, vis-à-vis les lots P.-413 et 415, sur une longueur approximative de 65 mètres et vis-à-vis les lots 408 et 409, sur une longueur approximative de 100 mètres.

Sept (7) sections du chemin du rang Sud partie est, vis-à-vis les lots 281, P.-284, P.-285, et 286, sur une longueur approximative de 430 mètres, vis-à-vis le lot P.-290, sur une longueur approximative de 160 mètres, vis-à-vis les lots P.-287 et P.-288, sur une longueur approximative de 55 mètres, vis-à-vis les lots 278, 279 et 280, sur une longueur approximative de 320 mètres, vis-à-vis les lots 273, 274, 275, 276 et 277, sur une longueur approximative de 150 mètres, vis-à-vis les lots P.-263, P.-264, P.-266 et 270, sur une longueur approximative de 340 mètres et vis-à-vis le lot P.-288, sur une longueur approximative de 115 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Claire:
Région 3-2, district 15

La rue du Pont et la route du Pont, de son intersection avec la route 277 à son intersection avec le chemin de la Rivière-Etchemin, vis-à-vis les lots 221-1, P.-381 et P.-382, sur une longueur approximative de 293 mètres.

Dans la muncipalité de Saint-Lazare, paroisse:
Région 3-2, district 15

Une section du chemin du Huitième Rang est, vis-à-vis les lots 752, 753, 754 et 755, sur une longueur approximative de 640 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Luc, paroisse:
Région 3-2, district 22

Trois (3) sections de la route Saint-Luc—Sainte-Justine, vis-à-vis le lot P.-502 du rang IX, sur une longueur approximative de 155 mètres, vis-à-vis les lots P.-494A et P.-494 du rang IX, sur une longueur approximative de 106 mètres et vis-à-vis le lot P.-498 du rang IX, sur une longueur approximative de 208 mètres.

Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Beaupré, ville:
Région 3-1, district 20

Deux (2) sections de l'ancienne route Saint-Ferréol, vis-à-vis les lots 624 et 637, sur une longueur approximative de 226 mètres et vis-à-vis les lots 639 et 640, sur une longueur approximative de 597 mètres.

Circonscription électorale d'Iberville:

Dans la municipalité de Saint-Césaire, paroisse;
Région 6-2, district 53

Une section du rang Barbue est, de son intersection avec la route 112 en direction sud-ouest, vis-à-vis les lots 83, 84, 85 et 86, sur une longueur approximative de 220 mètres.

Circonscription électorale de Joliette:

Dans la municipalité de Saint-Paul:
Région 6-4, district 58

Une section du rang du Vieux-Moulin, vis-à-vis le lot P.-467, sur une longueur approximative de 87 mètres.

Circonscription électorale de Matapédia:

Dans la municipalité de Lac-au-Saumon, village:
Région 01, district 07

Une section de l'ancienne route 132 (6), vis-à-vis les lots 55-1, 55, 54 et 53 du rang 1, canton de Lepage, sur une longueur approximative de 640 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Pierre-du-Lac, paroisse:
Région 01, district 07

Une section de la route Lauzier, vis-à-vis le lot 278, sur une longueur approximative de 123 mètres.

Circonscription électorale de Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de Lac-Drolet:
Région 05, district 24

Une section du chemin Principal, vis-à-vis le lot P.-281 du rang V, canton de Gayhurst, sur une longueur approximative de 73 mètres.

Circonscription électorale de Papineau:

Dans la municipalité de Saint-André-Avellin, paroisse:
Région 07, district 75

Une section de l'ancienne route 321, de la culée ouest de l'ancien pont à l'intersection de la nouvelle route 321, vis-à-vis les lots 53, 54, 55 et 56 du rang Côte-Saint-Joseph, sur une longueur approximative de 242 mètres.

Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Guérin, canton:
Région 08, district 83

Une section de la route Nedelec-Guérin (route 46), vis-à-vis le lot 36-2 du rang III, sur une longueur approximative de 230 mètres.

Circonscription électorale de Saint-François:

Dans la municipalité d'Ascot, canton:
Région 05, district 36

Une section de la route 216, vis-à-vis les lots P.-10-E, P.-10-F, P.-10-D-2, 10-D-5, 10-D-4, P.-10-D-NS et P.-10-C-3, sur une longueur approximative de 102 mètres.

Circonscription électorale de Shefford:

Dans la municipalité de Granby, ville:
Région 6-1, district 39

Une section de la route Granby-Bromont (rue Mountain), vis-à-vis les lots P.-225-5 et P. 226 N.-S., sur une longueur approximative de 112 mètres.

Circonscription électorale de Verchères:

Dans la municipalité de Saint-Charles, paroisse:
Région 6-1, district 51

Une section du chemin du 4e Rang, vis-à-vis les lots 242 et P.-295-1, sur une longueur approximative de 115 mètres.

Québec, le 16 août 1983

Le ministre des Transports,
30979 MICHEL CLAIR

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de L'Assomption:

Dans la municipalité de Le Gardeur, ville:
Région 6-4, district 62

La rue Notre-Dame (ancienne route 48), de son intersection avec le boulevard Lacombe (route 344) à son intersection avec le boulevard Lacombe (route 344), vis-à-vis les lots 96 à 152 inclusivement, sur une longueur approximative de 1 352 mètres.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1983, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de Saint-Louis-de-Pintendre, paroisse:
Région 3-2, district 15

La route Atkinson, de son intersection avec la route 173 en direction sud-ouest jusqu'à la ligne de cadastre, paroisses Notre-Dame-de-la-Victoire et Saint-Henri-de-Lauzon, vis-à-vis les lots 210, 211, 212, P.-217, P.-218, 219, 220 et 222, sur une longueur approximative de 643 mètres.

Circonscription électorale de Beauharnois:

Dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, ville:
Région 6-2, district 69

Le chemin de desserte no 1, de son intersection avec le boulevard des Érables à son intersection avec le rang Sainte-Marie, vis-à-vis les lots P.-126, P.-127, P.-129, P.-130, P.-131, P.-133 et P.-134, sur une longueur approximative de 1 325 mètres.

Le chemin de desserte no 3, de son intersection avec le chemin du Canal à son intersection avec le rang Sainte-Marie, vis-à-vis les lots P.-127, P.-129, P.-130 et P.-131, sur une longueur approximative de 574 mètres.

Circonscription électorale d'Iberville:

Dans la municipalité d'Iberville, ville:
Région 6-2, district 53

La rue Croisetière (côté ouest de l'autoroute 35), de son intersection avec l'autoroute 35 et la rue Masseau en direction nord jusqu'au centre du viaduc de l'autoroute 35 et du C.P.R., vis-à-vis les lots P.-241, P.-242, P.-243, P.-244, P.-245, P.-246 et P.-247, sur une longueur approximative de 770 mètres.

Circonscription électorale de Verchères:

Dans la municipalité de Mont-Saint-Hilaire, ville:
Région 6-1, district 51

Le chemin du Moulin, de son intersection avec le rang de la Montagne à son intersection avec le rang de la Montagne, vis-à-vis les lots 332, 335, 331, 334, 342,

345, 328 et 341, sur une longueur approximative de 770 mètres.

Québec, le 16 août 1983

Le ministre des Transports,
30979 MICHEL CLAIR

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à partir du 1er novembre 1983 entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Labelle:

Dans la municipalité de Lac-des-Écorces:
Région 07, district 76

Une section de l'ancienne route 11, de son intersection avec l'ancienne route 11 à son intersection avec le chemin du Barrage-Kiamika, vis-à-vis les lots 8, 9 et 10 du rang B du canton de Campbell, sur une longueur approximative de 1 053 mètres.

Circonscription électorale de Matapédia:

Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, paroisse:
Région 01, district 07

Deux (2) sections de l'ancienne route 132, vis-à-vis les lots 77, 78, 79, 81, 82 et 84 du rang 1 est, rivière Métis (seigneurie Lepage - Thivierge), sur une longueur approximative de 730 mètres et vis-à-vis les lots 71 et 72, rang 2 est, rivière Métis (seigneurie Lepage - Thivierge) et les lots 67b, 68a, 68b, 69b, 70a et 70b du rang IV, canton de Fleuriault, sur une longueur approximative de 1 067 mètres.

Québec, le 16 août 1983

Le ministre des Transports,
30979 MICHEL CLAIR

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur la

Fédération des producteurs de lait du Québec
Accréditation

Avis est, par les présentes, donné que, par Décision 3740 du 30 août 1983, la Régie des marchés agricoles du Québec a adopté l'ordonnance qui suit accréditant la Fédération des producteurs de lait du Québec pour les fins du plan conjoint des producteurs de bovins du Québec.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC

Ordonnance sur l'accréditation de la Fédération des producteurs de lait du Québec

1. La Régie des marchés agricoles du Québec accrédite la Fédération des producteurs de lait du Québec, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chap. S-40), pour représenter les producteurs de bovins laitiers aux fins prévues à l'article 11 du plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Décision 3388 du 82 05 26, 114, *G.O.* 2, 2084).

2. La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

31078

Proclamations

[L. S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité d'Ascot-Corner, dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, à la municipalité de Fleurimont, dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité d'Ascot-Corner, dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 19 novembre 1982, sera annexée à la municipalité de Fleurimont, dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 21 juin 1983.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité d'Ascot-Corner, dans la municipalité

régionale de comté du Haut-Saint-François, et annexé à la municipalité de Fleurimont, dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 35 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 42 de ce Code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 21 juin 1983

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY

Libro: 507
Folio: 29 31028

[L. S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT la cessation de la juridiction de la Cour municipale de la cité de Beauharnois sur le territoire de la ville de Maple-Grove

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Maple-Grove sera soustrait de la juridiction de la Cour municipale établie dans la cité de Beauharnois.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 24 août 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1718-83.

Conformément à la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le gouvernement a approuvé le Règlement numéro 118 de la ville de Maple-Grove et émet la présente proclamation.

Québec, le 24 août 1983

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY

Libro: 507
Folio: 31 31028

[L. S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Rémi sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Rémi, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 9 août 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1624-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde a adopté le Règlement numéro 151 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Rémi.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Saint-Rémi, par son Règlement numéro V-134-83, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 9 août 1983

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY

Libro: 507
Folio: 30 31028

Projets de loi privés — Avis concernant les

L'Oeuvre des vocations tardives

Avis est, par les présentes, donné que « L'Oeuvre des vocations tardives » s'adressera au Parlement pour demander l'adoption d'un projet de loi privé, afin de nom-

mer de nouveaux administrateurs provisoires à la corporation « L'Oeuvre des vocations tardives », de même que pour valider et ratifier les actes passés antérieurement par cette corporation, dans le but de régulariser sa situation.

Sainte-Foy, le 23 août 1983

Le procureur de la requérante,
CHARLES TREMBLAY, C.R.

30852-36-4

Ville de Saint-Eustache

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Saint-Eustache s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières et sujets suivants:

1. la garde d'animaux et la manière d'en disposer par l'autorité municipale dans certains cas;

2. les systèmes d'alarme;

3. l'aménagement de voies piétonnières et de pistes cyclables;

4. le touage de véhicules enlevés ou déplacés par l'autorité municipale et la disposition de ces véhicules;

5. le stationnement de véhicules sur tout terrain;

6. les boutiques de marchandises à caractère érotique;

7. les salons de massage;

8. l'imposition d'une taxe d'affaires minimale;

9. l'imposition de la taxe d'eau suivant la valeur locative, dans certains cas, et d'une taxe d'eau minimale;

10. et pour toutes autres fins.

Montréal, le 29 août 1983

Les procureurs,
BÉLANGER, SAUVÉ, LEGAULT ET NADEAU, *avocats*

31025-37-4

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC, LTÉE
Requête en réduction de taux

Avis est, par la présente, donné que « LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC, LTÉE », distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-2950-83 du 19 août 1983, produite le 24 août 1983, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

D'approuver la réduction totale de 92 914,00 $, soit un montant de 92,194,00 $ pour le coût du gaz et la taxe d'accise de la requérante et de 720,00 $ pour les redevances;

D'approuver les nouveaux taux résultant de cette réduction selon le mode de répartition proposé par la requérante;

D'ordonner la mise en vigueur des nouveaux taux telle que proposée par la requérante, le tout conformément aux principes des Ordonnances G-190 et G-307.

Avis est de plus donné qu'une Ordonnance provisoire portant le numéro G-349 a été émise par la Régie le 30 août 1983, autorisant la diminution telle que demandée par la requérante et que la Régie statuera de façon finale sur ladite requête après l'expiration du délai ci-dessous mentionné s'il n'y a aucune représentation, ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 31 août 1983

Régie de l'électricité et du gaz,

Le secrétaire,
MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM. A

2100, rue Drummond, 2e étage
Montréal, QC
H3G 1X1

31026

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA
CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a accordé, le 19e jour de juillet 1983, un permis à la corporation « SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA — CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION », l'autorisant à exercer ses opérations au Québec, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chap. S-30).

L'adresse du bureau principal de la corporation au Québec est au 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'agent principal de la corporation aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle au Québec est Me Claire Gohier, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal.

L'agent principal,
30675-34-4 ME CLAIRE GOHIER

Soumissions — Demandes de

Ville de Boucherville
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Boucherville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 449 000 $ d'obligations de la ville de Boucherville datées du 7 novembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 7 mai et 7 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 5 octobre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 novembre 1983.

Tableau d'amortissement — 2 449 000 $

Année	Capital
7 novembre 1984	84 000 $
7 novembre 1985	93 000
7 novembre 1986	102 000
7 novembre 1987	115 000
7 novembre 1988	127 000
7 novembre 1988	1 928 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boucherville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 novembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 609 000 $ et des règlements suivants 763 — 2 500 $ voirie, éclair.; 1007(1007-2) — 3 700 $ pav. bord. puissard; 1038(1038-1) — 37 400 $ const. de passage pour piétons; 1069 — 5 900 $ feux de circulation; 1079 — 22 700 $ aq. ég. pav. bordures; 1113 — 15 000 $ inst. d'une conduite; 1118 — 116 500 $ aq. ég. pav. voirie; 1123 — 3 000 $ const. d'une piste cyclable; 1129 — 17 500 $ aq. ég. pav.; 1133 — 48 900 $ élarg. et reconst. de rue; 1141 — 19 300 $ aq. ég. trottoirs; 1146 — 5 500 $ trottoirs, éclair.; 1149 — 3 500 $ aq. ég. pav. éclair.; 1153 — 35 000 $ intérêt et frais de refin.; 1155 — 28 200 $ frais de refin.; 1156 — 22 000 $ pav. bord, fondation de rues;

1161 — 148 300 $ aq. ég. voirie; 1167 — 83 300 $ frais de refin.; 1172 — 238 600 $ aq. ég. voirie; 1178 — 256 000 $ pav. trottoirs, bord.; 1179 — 6 300 $ const. d'une rampe d'accès et d'un vestiaire; 1180 — 326 200 $ aq. ég. voirie; 1182 — 35 000 $ frais de refin.; 1185 — 10 000 $ const. d'un passage piétonnier; 1189 — 20 000 $ ach., remplacement de bornes-fontaines; 1193 — 96 300 $ aq. ég. pavage, voirie; 1195 — 197 100 $ aq.; 1196 — 19 300 $ canalisation de fossé; 1197 — 17 000 $ frais de refin.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 5 octobre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 octobre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 500, Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boucherville, comté de Bertrand, le 6 septembre 1983

Le greffier,
CLAUDE CARON

Hôtel de ville
500, Rivière-aux-Pins
ville de Boucherville
comté de Bertrand, QC J4R 2Z7
téléphone: 655-3131, code 514 31080

Ville de Granby
(Shefford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Granby» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 150 000 $ d'obligations de la ville de Granby datées du 7 novembre 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 7 mai et 7 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 3 octobre 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 novembre 1983.

Tableau d'amortissement — 1 150 000 $

Année	Capital
7 novembre 1984	77 000 $
7 novembre 1985	86 000
7 novembre 1986	96 000
7 novembre 1987	107 000
7 novembre 1988	120 000
7 novembre 1988	664 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 novembre 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1237-79 — 11 900 $ pavage, bordures; 1247-79 — 19 000 $ achat camion citerne et chargeuse hydraulique; 1425-82 — 92 000 $ aq. ég. voirie; 1447-83 — 54 000 $ réfection de trottoirs; 1448-83 — 83 000 $ réfection parc Victoria, rue; 1449-83 — 156 000 $ achat de machineries; 1455-83 — 223 000 $ tr. à l'usine de filtration; 1456-83 — 511 100 $ achat de terrain, const. d'un poste de police.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau,

20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 3 octobre 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 octobre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, ville de Granby, comté de Shefford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Granby, comté de Shefford, le 6 septembre 1983

Le greffier,
ALAIN NOËL

Hôtel de ville
87, rue Principale
ville de Granby
comté de shefford, QC J2G 2T7
téléphone: 372-6671, code 514

31081

Syndicats professionnels — Loi sur les

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, le 8 juin 1983, autorisé la « FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE SUCRE ET DE SIROP D'ÉRABLE DU QUÉBEC » à changer son nom en celui de la « FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30967 1312-3997

SYNDICAT DE L'UPA DE DEUX-MONTAGNES

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA DE DEUX-MONTAGNES » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 07 18.

Le siège principal de l'association est à Saint-Eustache, district judiciaire de Terrebonne.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

31009 2155-3433

SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 06 30.

Le siège principal de l'association est à Mont-Laurier, district judiciaire de Labelle.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

31010 1864-3726

L'UNION NATIONALE DES POSEURS DE SYSTÈMES INTÉRIEURS ET REVÊTEMENTS SOUPLES ET TRAVAILLEURS D'USINE, LOCAL 2366

La formation d'une association sous le nom de « L'UNION NATIONALE DES POSEURS DE SYSTÈMES INTÉRIEURS ET REVÊTEMENTS SOUPLES ET TRAVAILLEURS D'USINE, LOCAL 2366 » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 08 02.

Le siège principal de l'association est à Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

30987 2153-9663

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000249-82
S. 605-18-000020-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre JEAN DUFOUR, domicilié et résidant au 511, 2e Rue est, Amos, district d'Abitibi, défendeur.

« Le lot numéro dix (10) du bloc numéro trois (bl. 3) du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une servitude mutuelle de vue entre ledit lot et le lot voisin (lot 9, bloc 3, ville d'Amos), suivant acte reçu devant le notaire Marc Dufour, le 19 juin 1964, et enregistré à Amos le lendemain, sous le numéro 81701. »

La mise à prix est fixée à 17 517,50 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 30 août 1983 30968

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-02-000583-82
S. 605-18-000019-83

PROPANE FRIGON INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 94, Principale sud, Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre IMMEUBLE LORESCO INC., corporation légalement constituée, faisant affaires également sous le nom de « Buandrette Immeuble Loresco », ayant un bureau au 81, 6e Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, défenderesse, et ARTHUR AYLWIN, régistrateur du bureau d'enregistrement d'Abitibi, Amos, mis en cause.

« Le lot deux (2), bloc trente-quatre (bl. 34), ville d'Amos, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 830,00 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MME CLAUDE TURPIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 30 août 1983 30969

Arthabaska

Saisie exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 200-05-004356-817 C.S.Q.
415-18-000029-837 Shérif Arth.

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant un bureau à Victoriaville, demanderesse, contre GILLES RIBO, domicilié à Saint-Paul-de-Chester, comté d'Arthabaska, défende-

resse, et le RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, mis en cause.

1. Une terre faisant partie du lot numéro six du Neuvième Rang du canton de Chester, contenant deux arpents de front, plus ou moins, sur la profondeur du lot, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, sous le numéro deux cent soixante-neuf (269), contenant une superficie de quarante-deux acres et un tiers.

2. Une autre terre faisant partie du lot numéro six dans le Huitième Rang du canton de Chester, contenant approximativement quatre arpents et demi de largeur sur la longueur comprise entre le cordon du Neuvième Rang jusqu'à une distance de quatre arpents et demi du cordon du Septième Rang, formant une superficie d'environ soixante-cinq acres, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, comme étant le numéro deux cent neuf (209) et la partie sud-ouest du numéro deux cent huit (ptie S.-O. 208), prenant en front au sud-ouest au chemin entre les Neuvième et Huitième Rangs, et aboutissant en profondeur au nord-est aux quatre arpents et demi nord-est dudit lot numéro deux cent huit (ptie 208) appartenant à Dorian Hamel, au nord-ouest à l'immeuble ci-après désigné en troisième lieu (210 et ptie S.-O. 211), et au sud-est aux lots deux cent six (206) et deux cent sept (207).

3. Une autre terre attenant à la précédente, faisant partie du lot numéro six du Huitième Rang du canton de Chester, contenant approximativement quatre arpents de largeur sur la profondeur comprise entre le cordon du Neuvième Rang et les quatre arpents nord-est attenant au cordon du Septième Rang, formant une superficie de soixante-cinq acres, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, comme étant le numéro deux cent dix (210) et la partie sud-ouest du numéro deux cent onze (ptie S.-O. 211), prenant d'un bout au sud-ouest au chemin entre les Neuvième et Huitième Rang et aboutissant en profondeur au nord-est aux quatre arpents de longueur nord-est dudit lot numéro deux cent onze (ptie 211 appartenant à Germain Hamel, au sud-est à l'immeuble ci-dessus désigné en deuxième lieu, et au nord-ouest à une partie du lot deux cent onze (ptie 211) dudit cadastre.

4. Une terre faisant partie du lot numéro trois dans le Huitième Rang du canton de Chester, de la contenance de quatorze chaînes et trente-six centièmes, ou approximativement cinq arpents de largeur par soixante-dix chaînes et demie de longueur, formant une superficie de cent un acres, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, sous les numéros deux cent (200) et deux cent un (201), bornée au sud-ouest par la ligne entre les rangs Huit et Neuf, au sud-est par le numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (199) appartenant à Léo Comtois, au nord-est par la ligne entre les rangs Sept et Huit, et au nord-ouest à une partie du lot deux cent deux (ptie 202) dudit cadastre; sauf et à distraire dudit lot deux cent un (201 à dist.): les deux parties de terrain ci-après décrites avec les parties du lot deux cent deux (202).

5. Un terrain faisant partie du lot numéro quatre dans le Huitième Rang du canton de Chester, de la contenance de sept chaînes et vingt-huit-centièmes ou deux arpents et demi de largeur, sur trente chaînes et deux dixièmes, ou approximativement dix arpents de longueur, formant une superficie de vingt-deux acres, borné au nord-est à la ligne entre les rangs Sept et Huit, au sud-est à la terre ci-dessus décrite en quatrième lieu, et au sud-ouest et au nord-ouest au surplus dudit lot numéro deux cent deux (ptie 202) appartenant à Marcel Hamel, et par la route entre leur terrain respectif, ledit terrain connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, comme étant la partie sud-est de la partie nord-est du numéro deux cent deux (ptie S.-E. de ptie N.-E. 202).

6. Une terre faisant partie des lots numéros cinq et six du Huitième Rang du canton de Chester, contenant quatorze chaînes et demie ou cinq arpents de largeur sur la profondeur du rang, soit une superficie de quarante-huit acres, sans garantie de mesure, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, comme étant une partie du lot numéro deux cent cinq (ptie 205), le numéro deux cent six (206), et la partie sud-ouest du numéro deux cent sept (ptie S.-O. 207), bornée en front au sud-ouest au chemin entre les Neuvième et Huitième Rangs, en profondeur au nord-est à la partie desdits lots numéros deux cent cinq et deux cent sept (ptie 205 et ptie 207) appartenant à Germain Hamel par une clôture existant entre les deux parties, au sud-est à l'immeuble de Marc-Henri Hinse (ptie 205) et au nord-ouest aux lots deux cent huit (208) et deux cent neuf (209).

7. Une terre faisant partie du lot numéro cinq du Neuvième Rang du canton de Chester, contenant cinq arpents et demi de front, plus ou moins, sur la profondeur des lots, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, sous les numéros deux cent soixante-sept et deux cent soixante-huit (267 et 268).

Sauf et à distraire desdits lots deux cent soixante-sept et deux cent soixante-huit (à dist. de 267 et 268) et réservé par Dorian Hamel: un terrain ou emplacement situé sur le côté nord-est du chemin public du Neuvième Rang, de forme irrégulière, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest ou en front dudit chemin, sur une profondeur de cent trente

pieds (130 pi) dans une ligne nord-ouest au bout de laquelle ledit terrain tourne en direction sud-est sur une largeur de cinquante (50 pi) et de là tourne en direction nord-est sur une profondeur de cinquante (50 pi), cent cinquante pieds (150 pi) de largeur à la profondeur ou ligne nord-est, sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans sa ligne sud est, et borné comme suit: en front au sud-ouest au chemin public susdit, en profondeur au nord-est à d'autres parties desdits lots deux cent soixante-huit et deux cent soixante-sept (ptie 268 et ptie 267) d'un côté au sud-est au surplus dudit lot deux cent soixante-sept (surp. 267) dudit cadastre, et de l'autre côté au nord-ouest à une autre partie dudit lot deux cent soixante-huit (ptie 268) dudit cadastre; la ligne nord-ouest dudit immeuble réservé se trouve à une distance de trois cent dix pieds (310 pi) calculé en suivant le chemin, de la ligne sud-est du lot deux cent soixante-neuf (269) dudit cadastre, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

M. Dorian Hamel se réserve pour lui-même et ses représentants un droit d'eau dans une source située à environ trois (3) arpents au nord-est de l'immeuble distrait, soit à l'orée de la forêt, avec les droits de passage nécessaire pour l'entretien des tuyaux qui conduiront l'eau de ladite source audit immeuble, le tout selon l'installation actuelle.

8. Un lopin de terre faisant partie des lots quatre et cinq du Huitième Rang du canton de Chester, en la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, contenant environ deux arpents et demi de largeur sur une profondeur d'environ quatorze arpents et demi, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-de-Chester, comme faisant partie du lot deux cent deux (ptie 202), et borné comme suit: au sud-ouest au chemin entre les Huitième et Neuvième Rangs de Chester, au nord-est à une autre partie dudit lot deux cent deux (ptie 202) ci-dessus décrite en cinquième lieu, d'un côté au nord-ouest à une autre partie dudit lot deux cent deux (ptie 202) appartenant à Marcel Hamel, et de l'autre côté au sud-est au lot deux cent un (201) dudit cadastre.

Sauf et à distraire desdits lots deux cent un et deux cent deux (à dist. de 201 et 202) et réservé par Dorian Hamel: un lopin de terre situé sur le côté nord-est du chemin public du Huitième Rang, de forme irrégulière, mesurant quatre cents pieds (400 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest ou en front dudit chemin, soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur à la profondeur ou ligne nord-est, sur une profondeur de cinq cent cinquante pieds (550 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) plus ou moins dans une ligne diagonale sud, sud-est en suivant l'écart, au bout de laquelle profondeur ledit lopin de terre tourne en direction sud-est sur une largeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) et de là, tourne en direction sud-ouest sur une profondeur de deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) pour atteindre le chemin public, et borné comme suit: en front au sud-ouest au chemin public susdit, en profondeur au nord-est à une partie dudit lot deux cent deux (ptie 202), d'un côté au sud et sud-est à d'autres parties desdits lots deux cent un et deux cent deux (ptie 201 et ptie 202), et au nord-ouest à une autre partie dudit lot deux cent deux (ptie 202) appartenant à Marcel Hamel: ledit Dorian Hamel se réserve un droit dans une source située sur le lot deux cent un (201), à environ trois (3) arpents au nord-est du terrain réservé, avec les droits de passage nécessaire pour l'installation et l'entretien des tuyaux qui conduiront l'eau de ladite source au terrain réservé, en passant les tuyaux dans le ruisseau qui coule à cet endroit jusque vis-à-vis l'extrémité sud-ouest dudit terrain et de là en direction nord-ouest jusqu'à ce terrain réservé.

Sauf et à distraire également desdits lots deux cent un et deux cent deux (à dist. de 201 et 202): ce terrain ou emplacement vendu par Dorian Hamel à Gilles Hamel, de superficie d'environ trois (3) arpents, suivant titre enregistré à Arthabaska, le 9 septembre 1974, sous le numéro 184256, et tel que ledit acte a été rectifié entre les même parties suivant titre enregistré à Arthabaska, le 14 février 1979, sous le numéro 213687.

Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ainsi que le salon de traite et 4 unités qui sont considérés comme faisant partie intégrante des immeubles offerts en garantie.

Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter lesdits immeubles.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Roland Garand, en date du douze (12) juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979), dont photocopie demeurera annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné, pour fins d'identification.

La mise à prix est fixée à 42 457,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 29 août 1983 30988

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-015303-827
760-18-000032-830

BANQUE DE COMMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LUCIEN DESORMEAUX, résidant et domicilié au 2823, rue Jolicoeur, ville Émard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Huntingdon, mis en cause.

Un emplacement situé dans le canton de Hinchinbrook, comté de Huntingdon, étant et faisant partie du lot numéro trente-trois-A (ptie 33-A) dans le Premier Rang dudit canton, aux plan et livre de renvoi officiels pour ledit canton de Hinchinbrook, mesurant cent pieds de largeur (100 pi), une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises, plus ou moins, et tel que borné: au nord, par un droit de passage appelé promenade Catherine, au sud par partie du même lot à Maurice Mailher de même qu'à l'est; à l'ouest par partie 33-A à Allan Davignon *et al.* ou représentants. Ledit emplacement avec bâtisses dessus construites et tel qu'actuellement meublé. Avec droit perpétuel de passage du chemin public jusqu'au terrain présentement vendu sur un chemin privé appelé promenade Catherine, l'entretien duquel sera à la charge de tous les usagers. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

La mise à prix est fixée à 1 425,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon, 25, King, Huntingdon, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 15 août 1983 30970

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000794-82
760-18-000031-832

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, SRC, chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre FERNAND NADEAU, résidant et domicilié au 53, Trésor-Caché, ville LaSalle, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Radisson dans la ville de Pincourt, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq cent soixante-dix du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-570) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot contenant une superficie de six mille pieds carrés (6 000 pi^2) mesures anglaises, plus ou moins. Avec une maison y érigée portant le numéro d'immeuble 63, avenue Radisson. Tel que le tout se trouve ce jour et sujet à une servitude en faveur de Steinberg's Limited, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 81767 et en faveur de Bell Téléphone du Canada, suivant acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 98208. »

La mise à prix est fixée à 10 771,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 15 août 1983 30971

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000250-835
760-18-000039-835

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, 385, Sherbrooke est, Montréal, partie demanderesse, contre BRASSERIE LE VIEUX BEAUHARNOIS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 103, chemin Saint-Louis, cité et district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé au no 103, chemin Saint-Louis, en la cité de Beauharnois et composé de la façon suivante, savoir:

a) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-sept (no 37-1) des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Beauharnois; mesurant vingt pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne ouest, cent vingt-deux pieds dans sa ligne ouest, cent vingt-deux pieds dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et trente-cinq pieds dans sa ligne sud-est.

b) du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent sept (no 107-1) des susdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant quinze pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne nord-est, soixante-quatre pieds et vingt-cinq centièmes de pied dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-quatorze pieds dans sa ligne nord-ouest.

c) du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent sept (no 107-2) des susdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant quarante-sept pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-est, cinquante pieds dans sa ligne sud-est, vingt pieds et cinq dixièmes de pied et quinze pieds et cinq dixièmes de pied dans la ligne sud-ouest, vingt et un pieds et soixante-quinze centièmes de pied, vingt-deux pieds et huit pieds dans sa ligne nord-ouest.

d) d'une partie du lot numéro cent cinq (ptie no 105) des susdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant vingt-trois pieds et vingt-cinq centièmes de pied dans sa ligne nord-est, soixante-dix pieds dans sa ligne sud, vingt-trois pieds dans sa ligne sud-ouest, soixante-dix pieds dans sa ligne nord-ouest; bornée vers le nord-est par le lot no 104, vers le sud par une partie du lot no 105, vers le sud-ouest par une partie du lot no 106, vers le nord-ouest par une partie du lot no 107.

e) d'une partie du lot numéro cent six (ptie no 106) des susdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant vingt-trois pieds dans sa ligne nord-est, vingt pieds, vingt-quatre pieds et vingt-cinq centièmes de pied et vingt-cinq pieds dans ses lignes sud-est, quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest; bornée vers le nord-est par une partie du lot no 105, vers le sud-est par des parties du lot no 106, vers le nord-ouest par une partie du lot no 107.

f) d'une partie du lot numéro cent sept (ptie no 107) des susdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant soixante-dix-huit pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne ouest, trente-six pieds et cinq dixièmes de pied, soixante-quatre pieds et vingt-cinq centièmes de pied et cinquante pieds dans ses lignes nord-ouest, vingt pieds et cinq dixièmes de pied et quarante-trois pieds dans ses lignes nord-est, cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt-cinq pieds dans ses lignes sud-est; bornée vers l'ouest par le chemin Saint-Louis, vers le nord-ouest par une partie du lot no 37 et les lots no 107-1 et 107-2, vers le nord-est par le lot no 107-2 et une partie du lot no 107, vers le sud-est par une partie des lots no 105, 106, 107.

g) d'une partie du lot numéro trente-sept (ptie no 37) des susdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant huit pieds dans sa ligne ouest, trente-cinq pieds dans sa ligne nord-ouest et trente-six pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne sud-est; bornée vers l'ouest par le chemin Saint-Louis, vers le nord-ouest par le lot no 37-1 et vers le sud-est par une partie du lot no 107.

Le tout avec bâtisses dessus construites ou en construction, circonstances et dépendances et tel qu'il se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 50 589,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JAMES MARANDA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 19 août 1983 30972

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 755-05-000267-821

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MAICRAFT FARMS (1978) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Middle Road, Clarenceville, district de Bedford, et JOHN MAIGAR, résidant et domicilié à Middle Road, Clarenceville, district de Bedford, et CAROLE LAMPMAN-MAIGAR, résidant et domiciliée à Middle Road, Clarenceville, district de Bedford, partie défenderesse.

« Une ferme située dans la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et dans le village de Clarenceville, comté de Missisquoi, et comprenant:

A) une partie du lot originaire numéro soixante-treize (ptie 73), figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, et bornée comme suit: au nord par le lot originaire numéro soixante-quatorze (74), figurant au même cadastre; à l'est par la voie publique (North Beach Road); au sud par une partie du lot numéro soixante et onze (ptie 71) figurant au même cadastre; à l'ouest par les lots originaires numéros soixante-douze et soixante-quinze (72 et 75), figurant aussi au cadastre susdit;

B) les lots originaires numéros soixante-quatorze, deux cent cinquante-quatre, trois cent treize, trois cent dix-huit, trois cent quarante et trois cent quarante et un (74,254,313,318,340 et 341) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi;

C) Une ferme comprenant:

a) une ferme d'une contenance approximative de cent soixante-huit acres (168 ac), plus ou moins, et connue et désignée sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, comme étant constituée des lots originaires numéros deux cent cinquante-six et deux cent cinquante-sept (256 et 257);

b) une étendue de terre de configuration triangulaire, constituée de la totalité du lot quatre cent quatre-vingt-cinq (485) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, et bornée comme suit: au nord ouest par les lots numéros quatre cent quatre-vingt-un et quatre cent quatre-vingt-deux (481 et 482); à l'ouest par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-trois (483); au nord par les lots numéros quatre cent quatre-vingt-trois et quatre cent quatre-vingt-dix (483 et 490); à l'est par un chemin public désaffecté; au sud par les lots numéros quatre cent soixante-sept et quatre cent soixante-huit (467 et 468). Cette étendue de terre mesure cent soixante-neuf pieds et quarante-cinq centièmes (169,45 pi) sur sa limite nord-ouest; cent treize pieds et sept dixièmes (113,7 pi) sur sa limite ouest; deux cent trente-sept pieds et quatre dixièmes (237,4 pi) et deux mille trois cent dix-huit pieds (2 318 pi) sur ses limites nord; deux cent trente-sept pieds et trois dixièmes (237,3 pi) sur sa limite est; deux mille six cent trente-deux pieds et sept dixièmes (2 632,7 pi) sur sa limite sud, pour une contenance de onze acres et sept cent treize millièmes (11,713 ac), mesures anglaises;

c) une étendue de terre de configuration irrégulière faisant partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, et bornée comme suit: au nord-ouest par les lots numéros quatre cent soixante-dix-neuf, quatre cent quatre-vingt et quatre cent quatre-vingt-un (479, 480 et 481); au nord par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-cinq (485); au sud-est par le lot numéro quatre cent soixante-sept (467); au sud par la rue de l'Église (Church Street) et par une partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468), par les lots numéros quatre cent soixante-neuf, quatre cent soixante-dix et quatre cent soixante et onze (469, 470 et 471); à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468); au sud-ouest par une autre partie du lot numéro quatre cent soixante-huit (ptie 468). Cette étendue de terre est délimitée comme suit: partant d'un point constituant le coin nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante-huit (468); de là, vers l'est, en longeant la limite nord du lot numéro quatre cent soixante-huit (468), une distance de deux mille cinq cent vingt pieds et cinq dixièmes (2 520,5 pi) jusqu'au point P; de là, vers le sud-ouest, en longeant la limite sud-est du lot numéro quatre cent soixante-huit susdit (468), une distance de huit cent huit pieds (808 pi), jusqu'au point Q; de là, vers l'ouest, en longeant la limite sud du lot numéro quatre cent soixante-huit (468), une distance de mille trois cent soixante et un pieds et six dixièmes (1 361,6 pi), jusqu'au point B: de là, vers le nord, une distance de cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes (124,8 pi) jusqu'au point S; de là, vers l'ouest, une distance de deux cent vingt-trois pieds et six dixièmes (223,6 pi), jusqu'au point T; de là, vers le sud, en longeant le prolongement vers le nord de la limite est du lot numéro quatre cent soixante-neuf (469), une distance

de vingt-cinq pieds et cinq dixièmes (25,5 pi), jusqu'au point U; de là, vers l'ouest, en longeant la limite nord des lots numéros quatre cent soixante-neuf et quatre cent soixante-dix (469 et 470), une distance de deux cent soixante-sept pieds et un dixième (267,1 pi), jusqu'à un point situé sur la limite est du lot numéro quatre cent soixante et onze (471); de là, vers le nord, en longeant la limite est du lot numéro quatre cent soixante et onze susdit (471), une distance de soixante-six pieds et neuf dixièmes (66,9 pi) jusqu'à un point constituant le coin nord-est dudit lot numéro quatre cent soixante et onze (471); de là, vers l'ouest, en longeant la limite nord dudit lot numéro quatre cent soixante et onze (471), une distance de deux cent quatorze pieds (214 pi) jusqu'au point C, soit le long de la limite nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante et onze (471); de là, vers le nord, en longeant le prolongement vers le nord de la limite ouest du lot numéro quatre cent soixante et onze (471), une distance de quatre cent vingt-quatre pieds et sept dixièmes (424,7 pi), jusqu'au point B; de là, vers l'ouest, une distance de deux cent soixante-dix-sept pieds et six dixièmes (277,6 pi), jusqu'à un point situé sur la limite nord-ouest du lot numéro quatre cent soixante-huit (468), à une distance de cent soixante-deux pieds (162 pi) du point de départ; de là, vers le nord-est, en longeant la limite nord-ouest dudit lot numéro quatre cent soixante-huit (468), une distance de cent soixante-deux pied (162 pi), jusqu'au point de départ. L'étendue de terre ainsi délimitée a une contenance de trente-sept acres et huit cent soixante-seize millièmes (37,876 ac), mesures anglaises;

d) une étendue de terre de configuration irrégulière faisant partie du lot numéro quatre cent soixante et onze (ptie 471) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, et bornée comme suit: au nord et à l'est par le lot quatre cent soixante-huit (468); au sud par une autre partie du lot numéro quatre cent soixante et onze (ptie 471); à l'ouest par le lot numéro quatre cent soixante-douze (472). Ce terrain mesure deux cent quatorze pieds (214 pi) sur sa limite nord, soixante-six pieds et neuf dixièmes (66,9 pi) sur sa limite est, deux cent trois pieds et huit dixièmes (203,8 pi) sur sa limite sud, et soixante-six pieds et huit dixièmes (66,8 pi) sur sa limite ouest. Il a une contenance de trois cent vingt millièmes d'acre (0,320 ac), mesures anglaises.

Tel que le tout apparaît sur un plan en date du 18 avril 1966, dressé par M. Guy Migue, arpenteur-géomètre.

D) Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, connu et désigné, sur le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, comme étant le lot originaire numéro trois cent vingt-cinq (325), sauf la partie mesurant deux cents pied (200 pi) de largeur sur ses limites est et ouest, et deux cent soixante pieds (260 pi) de profondeur sur ses limites nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord, à l'est et au sud par la partie restante dudit lot originaire numéro deux cent vingt-cinq (225); à l'ouest, soit à l'avant, par South Beach Road, sa limite nord étant distante de deux cent vingt-cinq pieds (225 pi), mesures anglaises, de la ligne de division des lots originaires numéros deux cent vingt-cinq et deux cent vingt-sept (225 et 227) figurant au cadastre et susdit, et parallèle à cette ligne.

E) Une ferme située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, connue et désignée, sur le cadastre de ladite paroisse, située dans la division d'enregistrement de Missisquoi, comme étant le lot originaire numéro deux cent quarante et un (241), d'une contenance de soixante-huit acres (68 ac), plus ou moins.

F) À distraire:

1. desdits lots numéros soixante-treize et soixante-quatorze (73 et 74), les parties de ceux-ci expropriées par le ministère de la Voirie de la province de Québec, par dépôt des documents prescrits, effectué au bureau d'enregistrement de la division de Missisquoi sous le numéro 121257, et la partie vendue par acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 122000;

2. dudit lot numéro deux cent cinquante-quatre (254), les parties vendues par actes enregistrés audit bureau d'enregistrement, sous les numéros 134371 et 134372;

3. desdits lots numéros quatre cent soixante-huit et quatre cent quatre-vingt-cinq (468 et 485), les parties vendues à la Free Methodist Church in Canada, en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire soussigné, le vingt-huit avril mil neuf cent soixante-seize, acte dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Missisquoi, sous le numéro 146202;

4. dudit lot numéro deux cent quarante et un (241), la partie mesurant quatre-vingt-sept pieds et soixante-cinq centièmes (87,65 pi) sur sa limite nord, deux cent treize pieds (213 pi) sur sa limite est, cent trois pieds et cinq dixièmes (103,5 pi) sur sa limite est, cinquante-sept pieds et cinquante-cinq centièmes (57,55 pi) sur sa limite ouest, soit le long d'une courbe irrégulière, et cent cinquante-quatre pieds et six dixièmes (154,6 pi) sur sa limite nord-ouest, pour une contenance de vingt mille cinq cent soixante-dix-sept pieds carrés et quatre dixièmes (20 577,4 pi^2), mesures anglaises; cette partie à distraire est bornée comme suit: au nord, à l'est et au sud par la partie restante dudit lot originaire, et à l'ouest et au nord-ouest, soit à l'avant par South Beach Ridge; son coin nord-ouest situé à trois cent soixante-quinze pieds et cinq dixièmes (375,5 pi) (distance mesurée) en direction nord, le long du côté nord-est dudit South Beach Ridge) de la ligne de division des lots

originaires numéros deux cent quarante et un et deux cent quarante-deux (241 et 242), dit cadastre; avec tous les bâtiments dessus construits;

5. dudit lot numéro deux cent cinquante-six (256), la partie appartenant à Arsenia Magda, en vertu d'un acte d'échange reçu par le notaire soussigné, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-dix-huit, acte dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 154595.

G) Et sous réserve des servitudes suivantes:

1. une servitude perpétuelle d'utilité publique établie à la charge dudit lot numéro soixante-treize (73), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 84688;

2. des servitudes perpétuelles d'utilité publique établies à la charge dudit lot numéro soixante-quatorze (74), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu des actes enregistrés audit bureau d'enregistrement, sous les numéros 84688 et 121481;

3. des servitudes perpétuelles d'utilité publique établies à la charge dudit lot numéro deux cent cinquante-quatre (254), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec) et de la Commission hydro-électrique de Québec, en vertu des actes enregistrés audit bureau d'enregistrement, sous les numéros 83937 et 128027;

4. une servitude perpétuelle d'utilité publique établie à la charge dudit lot numéro trois cent treize (313), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 84906;

5. une servitude perpétuelle d'utilité publique établie à la charge dudit lot numéro deux cent cinquante-six (256), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 83938;

6. une servitude perpétuelle d'utilité publique établie à la charge dudit lot numéro trois cent dix-huit (318), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 83937;

7. une servitude perpétuelle d'utilité publique établie à la charge dudit lot numéro deux cent vingt-cinq (225), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 82436; et

8. une servitude perpétuelle d'utilité publique établie à la charge dudit lot numéro deux cent quarante et un (241), au profit de la Southern Canada Power Company Limited (Hydro-Québec), en vertu d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 82432.

Avec tous les bâtiments dessus construits, y compris les silos, sans exception, et avec tous les droits, circonstances et dépendances rattachées à l'immeuble.

Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. (*Nota*: les lots originaires numéros quatre cent soixante-huit, quatre cent soixante et onze, et quatre cent quatre-vingt-cinq (468, 471 et 485) et les parties de ces même lots figuraient à l'origine sur le cadastre du village de Clarenceville, devenu le cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi).

II. Une propriété immobilière située dans la municipalité de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, connue et désignée comme étant constituée des lots originaires numéros trois cent soixante-deux, trois cent soixante-trois, trois cent soixante-six, trois cent soixante-sept, trois cent soixante-huit, trois cent soixante et onze, trois cent soixante-douze, trois cent soixante-treize et trois cent quarante-neuf (362, 363, 366, 367, 368, 371, 372 et 349), figurant tous au cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi. Cette propriété a une contenance de cinq cent quatre-vingt-un acres (581 ac), mesures anglaises et plus ou moins. Sans bâtiment, sans exception ni réserve de la part des emprunteurs, et avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés. »

Un immeuble sis en la municipalité de Clarenceville, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-quatre (254-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, division d'enregistrement de Missisquoi, avec toutes les bâtisses y construites, sans exception ni réserve, et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment sujet à une servitude perpétuelle de services publics en faveur de la Commission Hydro-Électrique de Québec existant aux termes d'un acte enregistré audit bureau sous le numéro 128027. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 103 100,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, 1, rue Principale, Bedford, le MERCREDI DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 25 août 1983 31079

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
Nos 105-18-000010-834
105-05-000067-831

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Bonaventure, district de Bonaventure, partie demanderesse, contre JEAN-GUY BUJOLD et GISÈLE BUJOLD, domiciliés et résidant à Bonaventure, district de Bonaventure, QC, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR, division d'enregistrement no 1, New-Carlisle, comté de Bonaventure, QC, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Bonaventure, connu et désigné comme étant une partie du lot mille cent quatre-vingt-trois (1183) du canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure; mesurant cent cinquante pieds (150 pi)) de largeur par la profondeur existant entre le ruisseau Cullen et une ligne imaginaire située à neuf cent soixante-quinze (975 pi) de la route Campbell; borné au sud-est par le ruisseau Cullen, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 1183 appartenant au vendeur, et au nord-est par une partie du lot 1183 appartenant à Rodrigue Poirier; avec bâtisses dessus construites. »

La mise à prix est fixée à 3 409,88 $ pour le lot 1183P., soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 31 août 1983 31063

Hauterive

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hauterive
No 655-02-000329-82-8
S. 655-18-000027-824

VILLE DE FORESTVILLE, demanderesse, contre DENIS CANUEL, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immmeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux de la subdivision onze du lot originaire vingt-six, rang Onze (26-11-2, rang XI), canton de Laval. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et plus particulièrement la maison portant le numéro d'immeuble 168. route 138, Forestville, district de Hauterive.

La mise à prix est fixée à 1 250,00 $ (suite au jugement rendu par l'hon. juge Sarto Cloutier, en date du 23 juin 1983), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN

Bureau du shérif,
Cour provinciale
Baie-Comeau, le 23 août 1983 30973

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000084-830
250-18-000053-838

CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE DU LOUP, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 298, boulevard Thériault, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre, CLÉMENT LANDRY, domicilié et résidant au 2, Rond-Point-de-la-Colline appartement 14, Saint-Jean-de-Dieu, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain contenant cent treize pieds (113 pi) de front est-ouest sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur du côté ouest et soixante et onze pieds (71 pi) du côté est, le tout mesures anglaises borné au nord à la rue Beaubien, au sud à Robert Lepage ou représentants, à l'est à David Lafrance ou représentants et à l'ouest à Yves Sylvain ou représentants; lequel terrain fait partie du lot numéro neuf cent quarante et un (ptie 941) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, avec bâtisses, circonstances et dépendances; avec en outre tout l'équipement du commerce d'épicerie situé dans l'immeuble ci-dessus et tout autre immeuble par destination, l'emprunteur déclarant que les équipements concernés sont destinés à l'exploitation de son commerce. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 129,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 24 août 1983 31030

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000641-818
250-18-000058-837

CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN DE DIEU, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Jean-de-Dieu, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre, GHISLAIN AUBUT, résidant et domicilié à Saint-Jean-de-Dieu, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain situé en la paroisse de Saint-Jean-de-Dieu, mesurant cent quatre-vingt-dix (190 pi), direction nord-sud par cent trente pieds (130 pi), direction est-ouest, mesures anglaises, borné au sud à Emmanuel Sénéchal, au nord au chemin public, à l'ouest à Raynald Rioux et à l'est à la montée privée appartenant à Emmanuel Sénéchal, lequel terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le Sixième Rang du canton de Bégon comme faisant partie du lot numéro trente-six (36 ptie), avec la maison et le garage dessus construits, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 244,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 19 août 1983 31031

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000290-825
250-18-000063-837

LA CAISSE POPULAIRE DE TROIS-PISTOLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 80, rue Notre-Dame ouest, Trois-Pistoles, comté de Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, contre GILBERT ST-AMAND, domicilié et résidant au 54, rue Roy, Trois-Pistoles, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Une maison sise et construite sur un terrain à loyer faisant partie du lot numéro deux cent treize (213 ptie) au cadastre officiel pour la paroisse de Trois-Pistoles, mesurant, mesures anglaises, soixante pieds (60 pi) de largeur, direction est-ouest, sur cent pieds (100 pi) de profondeur, borné au nord à la rue, au sud au terrain de dame Anita Rioux, à l'ouest au terrain d'Émilien Soucy et à l'est au terrain de Maurel Rioux, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 10 094,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 19 août 1983 31032

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000027-836
250-18-000049-839

COMMISSION SCOLAIRE DES MONTAGNES, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 381, avenue Principale, ville de Dégelis, comté de Témiscouata, G0L 1H0, partie demanderesse, contre GÉRARD RAYMOND RIOUX, domicilié et résidant à rue Morin, Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Témiscouata, mis en cause.

« 1. La subdivision dix-huit du lot originaire numéro soixante-neuf (69-18) d'une superficie d'environ soixante-sept mille cinq cent neuf pieds carrés (67 509 pi²) du cadastre officiel de Notre-Dame-du-Lac, division d'enregistrement de Témiscouata, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

2. Toute la partie de terre de la venderesse située au sud ou au sud-ouest de la route Transcanadienne et appartenant encore à cette dernière. Il s'agit d'un terrain non bâti, sis sur le Premier Rang, et connu comme faisant partie du lot numéro soixante-neuf (ptie 69) du cadastre officel de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, division d'enregistrement de Témiscouata, circonstances et dépendances. Ce morceau de terrain contient environ quarante arpents en superficie et se trouve borné au nord par le lot soixante-sept (Émilio Morin), à l'ouest par l'ancien chemin de Témiscouata, au sud partie par la route de l'Église et partie par le terrain de Réjean Lavoie (lot 70) et à l'est et au sud-est par l'emprise de la route Transcanadienne.

Sous réserve sur le terrain vendu de la servitude de non-accès consentie au ministère de la Voirie (Transports) du Québec entre les points six, sept et huit (6, 7 et 8) mentionnés sur un plan parcellaire dudit ministère daté du 5 septembre 1968 (dossier no 181-68-1017) suivant avis d'expropriation déposé le 23 septembre 1968 à Témiscouata sous le no 168623, confirmé par acte du 28 juin 1971, enregistré à Témiscouata le 7 août 1971 sous le no 180-972. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 517,75 $ pour l'immeuble 1, et à la somme de 81,25 $ pour l'immeuble 2, représentant 25 % des évaluations municipales, multipliées par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 19 août 1983 31033

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000653-821
250-18-000062-839

GARAGE YVON GAGNON INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au Lac-Sauvage, Squatec, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre RAYMOND BOURQUES, domicilié et résidant à Squatec, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un emplacement situé à Squatec connu et désigné comme faisant partie du lot numéro douze-trois, rang Cinq (ptie 12-3, rg V) du canton de Robitaille, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant cinquante-

deux pieds (52 pi) dans sa ligne nord-ouest le long du terrain de monsieur Jacques Viel, cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne nord-est le long du terrain de monsieur Gilles Bourque, cent onze pieds (111 pi) dans sa ligne sud-est le long de la rue Saint-Paul, trente-huit pieds (38 pi) dans sa ligne sud-ouest le long de la rue Saint-Pierre, soixante-deux pieds (62 pi) dans sa ligne nord-ouest le long du terrain de madame Roland Patoine, et quatre-vingt-onze pieds (91 pi) dans sa ligne sud-ouest le long du terrain de madame Roland Patoine et de monsieur Réal Michaud, toutes ces bornes étant d'autre partie du lot douze-trois; avec la bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 555,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 19 août 1983 31034

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000678-828
250-18-000044-837

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre LES IMMEUBLES K.R.T. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 120, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata.

« Le lot six cent onze - trois cent-huit-neuf (611-300-8-9) du cadastre de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata, ayant une superficie de sept mille pieds carrés (7 000 pi²). »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 625,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 19 août 1983 31035

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000059-832
250-18-000046-832

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., ayant son siège social au 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, partie demanderesse, contre EDDY SOUCY & FILS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Saint-Jean-de-la-Lande, et EDDY SOUCY, domicilié, résidant au rang 6, Saint-Jean-de-la-Lande, et LAURETTE PELLETIER SOUCY, domiciliée et résidant au rang 6, Saint-Jean-de-la-Lande, et JACQUES SOUCY, domicilié et résidant au 688, rang 6, Saint-Jean-de-la-Lande, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« 1. Une terre située à Saint-Jean-de-la-Lande, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro douze, rang Six (ptie 12, rg VI), canton de Robinson, division d'enregistrement de Témiscouata; contenant en superficie quatre-vingts acres (80 ac) borné au nord-ouest au lot 11, au sud-est au lot 13, au sud-ouest au chemin public, et au nord-est au fronteau du rang 7;

2. Une autre terre située au même endroit, connue et désignée comme faisant partie du lot seize, rang Six (ptie 16, rg VI), canton de Robinson, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant quatre-vingts acres (80 ac) en superficie, bornée au nord-ouest au lot 15, au sud-est au lot 17, au sud-ouest au chemin public et au nord-est au fronteau du rang 7;

3. Une autre terre située au même endroit connue et désignée comme faisant partie du lot dix-huit, rang Six (ptie 18, rg VI), canton de Robinson, division d'enregistrement de Témiscouata; contenant quatre-vingts acres (80 ac) en superficie; bornée au nord-ouest au lot 17, au sud-est au lot 19, au sud-ouest au chemin public et au nord-est au fronteau du rang 7;

4. Un terrain situé à Saint-Jean-de-la-Lande, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatorze, rang Six (ptie 14, rg VI) au canton de Robinson, division d'enregistrement de Témiscouata; mesurant six cents pieds (600 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par cinq cents pieds (500 pi) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; borné en front, au sud-ouest, au chemin public, au sud-est à la ligne de division des lots 14 et 15, et des deux autres côtés au résidu du lot 14, rang VI, appartenant à Édouard Soucy; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, ainsi que son contenu incluant la génératrice. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 446,60 $ pour l'immeuble 1; de 2 350,20 $ pour l'immeuble 2, de 2 249,00 $ pour l'immeuble 3, et de 452,40 $ pour l'immeuble 4, représentant 25 % des évaluations municipales, multipliées par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 24 août 1983 31036

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000023-838
250-18-000047-830

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., ayant son siège social au 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, G5R 3C1, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre RIVIÈRE DU LOUP LAVE-AUTO INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 7-A, rue Saint-Jacques, Rivière-du-Loup, G5R 2N7, et JEAN-MARIE ALEXANDRE, domicilié et résidant au 87, rue Léveillée, Rivière-du-Loup, G5R 1A7, et J. HENRI LEVESQUE, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Les lots numéros soixante-trois et soixante-quatre (60-3 et 60-4) du cadastre officiel pour la ville de Fraserville, division d'enregistrement de Témiscouata, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 26 950,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le JEUDI VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 26 août 1983 31037

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009003-821
S. 278

SCIERIE GRAND-REMOUS ENR., société commerciale, ayant son siège social à Grand-Remous, province de Québec, partie demanderesse, contre ANDRÉ GIROUX, c.a., syndic de l'actif de Les Produits Forestiers Dent Ltée, faillie, 630, boulevard Dorchester ouest, bureau 2654, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, partie mise en cause ès qualités.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Immeuble connu et désigné comme étant partie du lot vingt-deux (ptie 22), rang Un (rg 1), canton de Lytton, division d'enregistrement de Gatineau. Cette parcelle du lot vingt-deux (partie 22), de figure irrégulière est bornée au nord par une partie du lot vingt-trois (ptie 23), à l'est par des parties du lot vingt-deux (pties 22), au sud par un ruisseau, par des parties du lot vingt-deux (pties 22), et par la route 117 et vers le sud-ouest par la route 117, mesurant: partant d'un point situé à l'intersection de la ligne séparative des lots vingt-deux et vingt-trois (22 et 23) avec l'emprise nord-est de la route 117; de là, suivant un azimut de 89°05′ une distance de mille trois cent cinquante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (1 352,9 pi). De là, suivant un azimut de 90°05′45″ une distance de sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (799,9 pi). De là, suivant un azimut de 179°05′ une distance de quatre cent quarante-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (455,9 pi) jusqu'à la rive d'un ruisseau; de là, en longeant ladite rive vers l'ouest, le nord-ouest puis le sud sur une distance de cinq cent huit pieds (508 pi); de là, suivant un azimut de 272°54′30″ une distance de quatre cent vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (422,6 pi); de là, suivant un azimut de 182°55′30″ une distance de deux cent cinquante pieds (250 pi); de là, suivant un azimut de 272°57′48″ une distance de cent pieds (100 pi); de là, suivant un azimut de 184°15′25″ une distance de cent vingt-cinq pieds (125 pi) jusqu'à l'emprise de la route 117; de là, en longeant ladite emprise suivant un azimut de 272°54′40″ une distance de deux cent quatre-vingts pieds et deux dixièmes de pied (280,2 pi); de là, suivant un azimut de 276°10′54″ une distance de cent quarante-neuf pieds et sept dixièmes de pied (149,7 pi); de là, suivant un azimut de 286°35′09″ une distance de cent quarante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (142,5 pi); de là, suivant un azimut de 316°32′13″ une distance de deux cent trente-quatre pieds et trois dixièmes de pied (234,3 pi); de là, suivant un azimut de 316°10′ une distance de six cent cinquante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (652,4 pi). La parcelle présentement décrite contient une superficie de vingt-deux acres et vingt-cinq centièmes d'acre (22,25 ac). Le tout tel que montré sur le plan préparé par Gilles Duchesne, a.-g., en date du quatorze décembre mil neuf cent soixante-dix-sept (14 décembre 1977). Les azimuts mentionnés dans la présente description sont astronomiques et les distances en mesures anglaises. Avec et sujet à toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve. Sauf et à distraire de la parcelle ci-avant décrite, une partie dudit lot 22 pouvant se décrire comme suit: une partie du lot 22 figure irrégulière bornée vers le nord-est par une partie du lot 22, vers le sud-ouest par l'ancienne emprise de la route 117. La parcelle présentement décrite contient une superficie de cinquante-neuf centièmes d'acre (0,59 ac).

Sauf et excepté: la partie du terrain appartenant à Laurent Legault, la partie appartenant à Jean Marie Gouin, les parties appartenant à Maurice Nault et la partie appartenant à The Bell Telephone Co. ou leurs représentants, suivant contrats enregistrés. »

La mise à prix est fixée à 98 237,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, avenue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 29 août 1983 31047

Mingan

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000152-836
S. 650-18-000040-836

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 690, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre CAMPEAU, THIBAULT & ASSOCIÉS LTÉE., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 355, rue Joliet, Sept-Îles, district de Mingan, PIERRE THIBAULT, domicilié et résidant au 30, du Vieux-Quai, Sept-Îles, district de Mingan, et RAOUL CAMPEAU, domicilié et résidant au 28, Saint-Olaf, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

« Le lot seize - deux cent trente-huit (16-238), du rang Un (1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel

du canton de Letellier, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 20 483,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 0,93.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Sept-Îles, le 25 août 1983

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 30989

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Nos 200-05-005707-828
300-18-000214-839

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil, en date du 1er novembre 1979, suivant l'arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PROMOTION LTÉE (S.G.P.), corporation légalement constituée, ayant son bureau au 645, boulevard Sainte-Anne, Pointe-au-Père, et PIERRE-MARIE THÉRIAULT, domicilié au 645, boulevard Sainte-Anne, Pointe-au-Père, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmagny, mis en cause.

« 1. Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois non subdivisé de la subdivision du lot originaire soixante-quinze (ptie 75-3) et une partie du lot numéro quatre non subdivisé de la subdivision du lot originaire numéro soixante-neuf (ptie 69-4) aux plan et livre de renvoi d'une partie révisée du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montmagny, de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 69-3 (avenue Couture), au sud-est par les lots 69-6, 69-7 et 75-2, au sud-ouest par les lots 75-12 et 78-3, et au nord-ouest par les lots 75-3-3 (rue) et 69-4-16 (rue); contenant en superficie trois mille neuf cent un virgule quatre-vingts mètres carrés (3 901,80 m²) équivalant à quarante-deux mille pieds carrés (42 000 pi²). »

La mise à prix est fixée à 1 457,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« 2. Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre non subdivisé de la subdivision du lot originaire numéro soixante-neuf (ptie 69-4) aux plan et livre de renvoi d'une partie révisée du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montmagny, borné au nord-est par le lot 63-3 (avenue Couture), au sud-est par le lot 69-4-25, au sud-ouest par le terrain ci-après décrit en 3, et au nord-ouest par le lot 69-4-15 (rue); contenant en superficie trois mille deux cent quatorze virgule trente-quatre mètres carrés (3 214,34 m²) équivalant à trente-quatre mille six cents pieds carrés (34 600 pi²).

3. Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot quatre non subdivisé de la subdivision du lot originaire numéro soixante-neuf (ptie 69-4) aux plan et livre de renvoi d'une partie révisée du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, en la cité de Montmagny, borné au nord-est partie par le terrain plus haut décrit en 2 et partie par les subdivisions 69-4-1, 69-4-2, 69-4-3 et 69-4-4, au sud-est par le lot 69-4-16 (rue), au sud-ouest par le lot 69-4-14 (avenue) et au nord-ouest par le lot 69-4-15 (rue); contenant en superficie quatre mille huit cent quarante-neuf virgule trente-huit mètres carrés (4 849,38 m²) équivalant à cinquante-deux mille deux cents pieds carrés (52 200 pi²); le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 5 637,50 $, soit 25 % de l'évalution municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« Un terrain connu et désigné comme étant:

a) la resubdivision un de la subdivision un du lot originaire numéro soixante-neuf (69-1-1) au cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny (révisé), de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 69-6, au nord-est par le lot 69-3 (rue), au sud-est par le lot 69-9 (route 132), au sud-ouest par le lot 69-1-2, mesurant quarante-quatre mètres et cinquante centimètres (44,50 m ou 146 pi.) au

nord-ouest, trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m ou 125 pi) au nord-est, quarante-cinq mètres et quatre-vingt-un centimètres (45,81 m ou 150,3 pi) au sud-est, trente-huit mètres et dix centimètres (38,10 m ou 125 pi) au sud-ouest; contenant en superficie mille six cent trente et un mètres carrés et cinquante centimètres (1 631,50 m² ou 17 562 pi²)

b) Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire numéro soixante-neuf (69-6) au cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, municipalité de la cité de Montmagny (révisé), de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 69-4, au nord-est par le lot 69-3 (rue), au sud-est par le lot 69-1-1, au sud-ouest par le lot 69-7, mesurant quarante-six mètres et quatre-vingt-treize centimètres (46,93 m ou 154 pi) au nord-ouest, quinze mètres et vingt-quatre centimètres (15,24 m ou 50 pi) au nord-est, quarante-quatre mètres et cinquante centimètres (44,50 m ou 146 pi) au sud-est, dix-neuf mètres et quatre-vingt-treize centimètres (19,93 m ou 65,4 pi) au sud-ouest; contenant en superficie sept cent trente mètres carrés et soixante-quinze centimètres (730,75 m² ou 7 866 pi²), le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 292,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,10, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 12 septembre 1983 30974

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-022554-823

BANQUE DE MONTRÉAL, MASTER CARD, corps politique, légalement constitué, ayant son siège social et un bureau à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre ANDRÉ LIZOTTE, domicilié et résidant au 523, rue Louise, cité et district de Logueuil, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Amable, connu et désigné comme étant composé des lots numéros vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, trente-sept et trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-huit (218-22, 23, 24, 25, 37 et 38) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 2 387,15 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 30 août 1983 30990

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Richelieu
Nos 765-18-000477-82
765-02-000454-81

LA COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 1015, rue Saint-Pierrre, Saint-Joseph-de-Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre HELEN DEERBERG, domiciliée et résidant au 125, West Elbert, ville d'Indianapolis, État de l'Indiana, un des États-Unis d'Amérique, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis en cause.

a) « Un emplacement situé à Contrecoeur connu et désigné comme étant la subdivision 295 du lot originaire 382 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

b) Un emplacement situé à Contrecoeur connu et désigné comme étant la subdivision 296 du lot originaire 382 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

c) Un emplacement situé à Contrecoeur connu et désigné comme étant la subdivision 297 du lot originaire 382 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

d) Un emplacement situé à Contrecoeur connu et désigné comme étant la subdivision 298 du lot originaire 382 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

e) Un emplacement situé à Contrecoeur connu et désigné comme étant la subdivision 299 du lot originaire 382 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

f) Un emplacement situé à Contrecoeur connu et désigné comme étant la subdivision 300 du lot originaire 382 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 172,50 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 24 août 1983 30975

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000020-834

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre SOCIÉTÉ DE GESTION ET PROMOTION (S.G.P.) LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 645, boulevard Sainte-Anne, Pointe-au-Père, et PIERRE-MARIE THÉRIAULT, domicilié au 645, boulevard Sainte-Anne, Pointe-au-Père, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Le lot numéro seize de la subdivision du numéro trente-cinq (35-16) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 15 008,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le VENDREDI VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 2 septembre 1983 31064

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
Nos 160-05-000003-831
S. 155-18-000019-830

FERLAC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 144, rue Principale, Saint-Prime, Lac-Saint-Jean, partie demanderesse, contre FERME 4 ÉTOILES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1097, rue Ouellet, Saint-Félicien, Lac-Saint-Jean, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un terrain-emplacement, situé en la ville de St-Félicien, comté de Roberval, connu et désigné comme étant la subdivision quatre du lot originaire numéro quarante-huit C (no 48-C-4), du Quatrième (IV) Rang, du cadastre officiel du canton d'Ashuapmouchouan, contentant en superficie six mille six cent soixante-douze mètres carrés (6 672 m^2), avec bâtisse dessus construite, appartenances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 22 287,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,04.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Rober-

val, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 31 août 1983 31065

Canada — Province de Québec
Cour supérieure d'Alma — District de Roberval
Nos 160-05-000107-830 C.S.A.
160-18-000015-830 B.S.A.

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE D'ALMA, aux droits de la Caisse d'entraide économique d'Alma, société régie suivant la Loi sur les sociétés d'entraide économique du Québec, ayant un bureau au 100, rue Saint-Joseph sud, Alma, district d'Alma, partie demanderesse, contre CAJETAN BOUCHARD, domicilié et demeurant au 895, rang 7 nord, Saint-Bruno, district d'Alma, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, Hébertville, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Héberville, district d'Alma, partie mis en cause.

« Un terrain ou emplacement situé à Saint-Bruno, comté de Lac-Saint-Jean, faisant partie des lots numéros vingt-trois-B et vingt-quatre-A (ptie lots 23-B et 24-A) du rang quatre au cadastre officiel du canton de Labarre, mesurant cent soixante-deux pieds (162 pi) à l'est, deux cents pieds (200 pi) à l'ouest, six cent soixante-cinq pieds (665 pi) au sud et six cent soixante pieds (660 pi) au nord et borné ledit terrain comme suit: à l'est, à la route régionale; à l'ouest, au reste du lot dont il fait partie; au nord, à une partie du lot vingt-quatre-A; au sud, parties aux lots vingt-trois-B et vingt-quatre-A desdits rang et canton (Paul Laliberté, a.-g. 3027). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet ledit immeuble aux servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes pouvant l'affecter. »

La mise à prix est fixée à la somme de 5 050,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (0,89 %) par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma, Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, QC, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 19 août 1983 30976

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000234-835
240-02-000203-826

QUINCAILLERIE J. LÉON DUCHESNE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Irénée, district de Saguenay, demanderesse, contre VICTOR PEDNAULT, domicilié et résidant à Les Éboulements, Charlevoix, district de Saguenay, défendeur.

« Un emplacement situé en la paroisse des Éboulements, rang Saint-Pascal, contenant environ 4 perches de largeur sur environ 4 perches de profondeur, étant partie du lot numéro 112, (ptie 112) au cadastre officiel de la paroisse des Éboulements; borné au sud par le chemin public et au nord par le ruisseau Franchise, avec bâtisses dessus érigées;

Un emplacement situé au même rang, même paroisse, borné au nord par le chemin public, au sud par Joseph Tremblay (Aristide), à l'ouest par le ruisseau Franchise, étant partie du lot numéro cent onze (ptie 111) cadastre des Éboulements;

Un emplacement situé même rang, même paroisse, de figure irrégulière, ayant environ un arpent et quart de superficie; borné au nord par le chemin public, au sud par le ruisseau à Majorique, à l'est par l'emplacement en second lieu décrit et à l'ouest par Georges Bouchard (Major) étant et formant partie du lot numéro cent onze (ptie 111) au cadastre des Éboulements. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 5 487,00 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix numéro 2, Baie-Saint-Paul, 4, rue Saint-Jean-

Baptiste, Baie-Saint-Paul, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1983 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 26 août 1983 31027

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-02-000032-837
240-18-000217-830

RÉAL THIVIERGE, faisant affaires sous la raison sociale: Jacques Boies Enr. 429, rue Saint-Étienne, C.P. 575, La Malbaie, comté de Charlevoix, G0T 1J0, demandeur, contre ROSAIRE BELLEY, 20, chemin Mailloux, Rivière-Mailloux, G0T 1N0, défendeur.

« Un certain emplacement sis en la ville de La Malbaie, rang Rivière-Mailloux, pouvant mesurer quarante pieds (40 pi) de largeur sur cent soixante-trois pieds (163 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: en avant, au nord, au chemin public; en arrière, au sud, à la propriété d'Arthur Godin; à l'ouest à la propriété de Théodore Girard ou représentants, à l'est à la propriété d'Arthur Bilodeau ou représentants, le tout tel que clôturé; ledit immeuble étant et composant partie du lot six cent quatre-vingt-quinze-A (ptie 695-A) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, ensemble avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 9 833,20 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 29 août 1983 31012

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002368-822
S. 2892

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre RICHARD COURNOYER et GILLES MÉNARD, domiciliés à R.R. 1, Bromptonville, district de Saint-François, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Compton, et YVES GUAY, ès qualités de syndic, mis en cause.

« Une certaine propriété de ferme comprenant:

1. La demie ouest du lot numéro douze-A (½ O. 12-A) dans le Quatrième Rang du cadastre du canton de Clifton et plus amplement bornée comme suit: au nord par la ligne nord dudit lot; au sud par la ligne sud dudit lot, à l'est par la demie est dudit lot 12-A, rang Quatre du canton de Clifton, étant la propriété de monsieur Gilles Ménard ou représentants et à l'ouest par la ligne ouest dudit lot.

2. La demie ouest du lot numéro douze-B (½ O. 12-B) dans le Quatrième Rang du cadastre du canton de Clifton et plus amplement bornée comme suit: au nord, à l'ouest et au sud par les lignes nord, ouest et sud dudit lot et à l'est par la demie est dudit lot étant la propriété de monsieur Gilles Ménard ou représentants.

3. Le lot numéro douze-C (12-C) du rang Quatre, tel que décrit aux plan et livre de renvoi officels du cadastre du canton de Clifton.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Une certaine propriété de ferme comprenant:

1. La demie est du lot numéro douze-A (½ E. 12-A) dans le Quatrième Rang, tel que décrit aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Clifton et plus amplement bornée comme suit: au nord, à l'est et au sud par les lignes nord, est et sud dudit lot; à l'ouest par la demie ouest dudit lot, demeurant la propriété du présent emprunteur.

2. La demie est du lot numéro douze-B (½ E. 12-B) dans le rang Quatre, tel que décrit aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Clifton, et

plus amplement bornée comme suit: au nord, à l'est et au sud par les lignes nord, est et sud dudit lot; à l'ouest par la demie ouest dudit lot.

Le tout d'une superficie approximative de cent dix (110) acres, dont soixante-quinze (75) acres en prairies plus ou moins. Immeubles par destination: 20 cages à mise bas et les cages à pouponnières. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 15 769,05 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 89, rue Parc, Cookshire, QC, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 29 août 1983 30977

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000747-823
750-18-000042-830

CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL, ayant siège social au 830, boulevard Laurier, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre MARGUERITE BRETON THORNE, 885, Mon Loisir, McMasterville, district de Saint-Hyacinthe, défenderesse.

« Un emplacement situé à McMasterville, connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent vingt-neuf du lot originaire quatorze (14-229) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, contenant en superficie six mille six cent cinquante pieds carrés (6 650 pi²). Avec une maison y dessus érigée portant le numéro d'immeuble 885, rue Mon Loisir. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 9 256,50 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le MARDI DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 26 août 1983 31011

Témiscamingue

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
No 605-02-000286-80
S. 40

CLAUDE FILTEAU, journalier, domicilié et résidant au 193, 5e Avenue, Amos, district d'Abitibi, demandeur, et LA PRÉVOYANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 507, place d'Armes, 14e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse en reprise d'instance, contre SUCCESSION PAUL LEBRIE et JEAN-YVES LEBRIE, domicilié et résidant, rang 3, Notre-Dame-du-Nord, district de Témiscamingue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

« Le lot de terre numéro cinquante-sept dans le rang Quatre, du cadastre officiel pour le canton de Guigues (lot 57, rg IV, Guigues)

Le lot de terre numéro soixante-trois dans le rang Trois, du cadastre officiel pour le canton de Guigues (lot 63, rg III, Guigues)

Une ferme située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, désignée comme étant le lot de terre numéro soixante-six dans le rang Trois, du cadastre officiel pour le canton de Guigues (lot 66, rg III, Guigues), contenant aux plan et livre de renvoi officiels dudit cadastre une superficie de cent trente-neuf acres et huit dixièmes (139,8 ac) avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et sujet à la servitude des eaux courantes établie en faveur du Département des travaux publics d'Ottawa, en date du treize décembre 1913, suivant acte enregistré sous le no 5227.

À distraire cependant de ce lot le morceau de terrain situé à l'ouest du chemin public, d'une superficie de douze (12) acres, appartenant à dame veuve Ernest Lalonde suivant son titre d'acquisition enregistré à

Ville-Marie sous le no 18082 et l'acte de retrait par cette dernière enregistré sous le no 91.

Une ferme agricole située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, comté de Témiscamingue, et comprenant:

a) Le lot de terre numéro soixante-deux, dans le Troisième Rang du cadastre officiel pour la canton de Guigues (no 62, rg III, Guigues), contenant selon le livre de renvoi pour ce canton une superficie de cent soixante et une acres et deux dixièmes (161,2 ac) originairement, moins cependant la partie extrême ouest de ce lot qui a été submergée par les eaux du lac Témiscamingue, d'une superficie d'environ six (6) acres, en vertu de la servitude établie en faveur du ministère des Travaux Publics du Canada permettant l'inondation de ce lot jusqu'à une altitude de 595 pieds au-dessus du niveau régulier de la mer, telle que stipulée à l'acte de vente-servitude enregistré à Ville-Marie sous le numéro 5277, laissant une superficie actuelle de cent cinquante-quatre acres (154 ac), plus ou moins, dont environ trente-cinq (35) acres sont cultivées;

b) Ensemble ou avec toutes les bâtisses (maison de ferme, grange-étable, garage, etc.) érigées sur ce lot 62, circonstances et dépendances, et sujet à la servitude ci-dessus relatée.

À distraire cependant de ce lot, le morceau de terrain sis dans le coin ou angle sud-ouest de ce lot 62, entre le chemin de front dudit rang III, à l'est, et le lac Témiscamingue, à l'ouest, mesurant une largeur minimale de quatre cent dix-sept pieds (417 pi) et une largeur maximale de quatre cent quarante et un pieds (441 pi) du sud au nord, à partir de la ligne du lot soixante et un (61) en suivant ledit chemin de front, sur toute la profondeur qu'il y a à partir dudit chemin en allant à l'ouest jusqu'au lac Témiscamingue.

Ce morceau de terrain est divisé en quatre (4) emplacements pour résidences d'été ou autres, lesquels appartiennent actuellement, en partant de la ligne dudit lot 61, à monsieur Sébastien Legrand (ptie résiduaire sud-ouest de 170 pieds de largeur), à monsieur Alexandre Majeau (ptie voisine de 73 pieds de largeur), à dame Marie-Ange Legrand, épouse de monsieur Alexandre Ayotte, (ptie voisine de 73 pieds de largeur), et à monsieur Gilbert Larouche, (ptie de 125 pieds de largeur voisine du terrain vendu à l'acquéreur), et ce, en vertu des actes d'acquisition enregistrés respectivement sous les numéros 65277, 46362, 46502 et 64998.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Témiscamingue, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 18 944,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, QC, le JEUDI VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
GUY CHÉNIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 31 août 1983 31066

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
No 610-05-000006-83
S. 42

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE, anciennement la Caisse d'Entraide du Témiscamingue, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique et modifiant diverses dispositions législatives (1981, chap. 31) ayant un bureau à Ville-Marie, district de Témiscamingue, partie demanderesse, contre VALIQUETTE CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Lorrainville, district de Témiscamingue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscamingue, mis en cause.

« Un fonds de commerce situé dans la municipalité de Lorrainville, en front de la rue Notre-Dame, composé des subdivisions quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, ainsi que la resubdivision un de la subdivision cinquante-trois (53) du lot originaire trente-trois, rang VI aux cadastres officiels du canton Duhamel (lots 33-48, 33-49, 33-50, 33-51, 33-52, 33-53-1, rang VI, Duhamel), divisio d'enregistrement du district de Témiscamingue. Avec le garage et les autres constructions y érigés, circonstances et dépendances et également tous les objets mobiliers ayant été installés, ou se trouvant dans ledit garage et servant à son exploitation, et devant être considérés, soit comme immeuble par nature, soit comme immeuble par destination ».

Le tout pour être vendu en bloc.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en

argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Témiscamingue, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 23 785,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, Ville-Marie, le JEUDI VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
GUY CHÉNIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 1er septembre 1983 31013

Errata

COOPÉRATIVE D'HABITATION MON PATELIN DE QUÉBEC

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis que dans l'avis de formation de l'association susmentionnée publié au numéro 21 du 28 mai 1983 à la page 2403, le siège social aurait dû être désigné comme étant situé à Québec, dans la circonscription électorale de Taschereau, au lieu de Saint-Sauveur, dans la circonscription électorale de Langelier.

Le sous-ministre des Finances,
31014 ROBERT NORMAND

Circonscription électorale de Laprairie:

Dans la municipalité de Brossard:
Région 6-2, district 67

Dans l'avis publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 11 juin 1983, on aurait dû lire que l'abandon d'entretien par le ministère des Transports du Québec sera effectif à partir du « **1er mai 1984**» au lieu du **1er novembre 1983**, pour les chemins suivants:

Les chemins de service au nord et au sud de l'autoroute 15, entre la sortie de l'autoroute 15 pour l'emprunt du pont Champlain et la voie sud du boulevard des Prairies, vis-à-vis les lots P.-41 à P.-11 inclusivement, sur une longueur approximative de 6 006 mètres.

Québec, le 16 août 1983

Le ministre des Transports,
30979 MICHEL CLAIR

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

RIMOUSKI-NEIGETTE, M.R.C. (*Délégation*) 4237

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

DENIS-RIVERIN, MRC (*Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire*) 4237

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CO-OP DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (*Formation*) 4237
CO-OP D'HABITATION AU BON VIEUX TEMPS (LONGUEUIL) (*Formation*) 4237
CO-OP D'HABITATION «DU DOMAINE» DE SAINTE-PERPÉTUE (*Formation*) 4237
COOPÉRATIVE DE FABRICATION «LES CUIRS VALOIS» (*Formation*) 4237
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE «CRÉATION FLEUR DE LYS» DE L'OUTAOUAIS (*Formation*) 4238
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION ARTISANALE D'ASBESTOS (LA) (*Formation*) 4238
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION, D'ANIMATION, D'INFORMATION ET DE RECHERCHES EN SEXUALITÉ, DE MONTRÉAL (COOPAIRS) (*Forma-tion*) 4238
COOPÉRATIVE D'HABITATION AQUARELLE DE QUÉBEC (*Formation*) 4238
COOPÉRATIVE D'HABITATION «ARC-EN-CIEL» DE BLACK-LAKE (*Formation*) 4238
COOPÉRATIVE D'HABITATION «BEL-HUMEUR» DE LONGUEUIL (*Formation*) 4238
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'AMITIÉ DE PLESSISVILLE (*Formation*) 4238
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'OUEST DE SHERBROOKE (*Formation*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION DES BOURGEONS DE POINTE-AUX-TREMBLES (*Formqtion*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION JARDINS ST-LAMBERT (ST-LAMBERT) (*Formation*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION «JOIE DE VIVRE» DE LONGUEUIL (*Formation*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE GIRON DE QUÉBEC (*Formation*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES-FLEURS-BOMBARDIER (MONTRÉAL) (*Formation*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'UNISSON (LAUZON) (*Formation*) 4239
COOPÉRATIVE D'HABITATION MON PATELIN DE QUÉBEC (*Formation*) (*Erratum*) 4312
COOPÉRATIVE D'HABITATION STE-CLOTHILDE DE MONTRÉAL (LA) (*Formation*) 4240
COOPÉRATIVE D'HABITATION VAL TÉTREAU (HULL) (*Formation*) 4240

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE LA RIVE SUD (*L.P.*) 4240
ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE MONTRÉAL (L') (*L.P.*) 4240
ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE QUÉBEC (L') (*L.P.*) 4240
CHICOUTIMI, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4241
COMMISSION RÉGIONALE ST-FRANÇOIS (*Rachat d'obligations*) 4241
COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (*Rachat d'obligations*) 4241
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4241
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4242
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-CHEMIN (*Changement de limites*) 4243
PAROISSE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS (*Changement de limites*) 4243
SAINTE-FOY, VILLE (*Rachat d'obligations*) 4243
«SIDAC» CENTRE-VILLE (*Modification des limites*) 4243
SUCCESSION HERMAN PRINCE (*Bénéfice d'inventaire*) 4244
SUCCESSION JOHN HARTLEY WEIR (*Vente aux enchères*) 4244
SUCCESSION MARCEL TURCOTTE (*Bénéfice d'inventaire*) 4244

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BAI, PAUL SHINWOO 4244
BERTRAND, MARIE MARTHE MARCELLE DENISE 4244
BOUTIN, GISÈLE JACQUELINE 4244
BOYER, WILLIAM RONEY 4245
CADIEUX, MARIE DANIELLE DOMINIC 4245
CAISSE, MARIE ROSE ANTOINETTE ANNIE 4245
CARON, MARIE CLAUDIA MADELEINE 4245
CHAPMAN, EDWARD DONALD 4245
CLAUDE GEORGES 4245
DAUDELIN, JOSEPH ALBINI NOËL MICHEL 4245
DESROCHERS, ROLLAND 4245
DUCHESNE, GÉRARD CLAUDE ROLAND 4245
DUMOND, ROGER-LOUIS 4246
DUMOULIN, MARIE PAULINE JANET 4246
DURAND, MARIE GUYLAINE CLAUDETTE 4246
FORTIN, MARIE MARJOLAINE 4246
FORTIN, MARIE MARLÈNE 4246
FORTIN, MARIE MARTINE 4246
FRÉCHETTE, CLAIRE MARIE 4246
GARON, JOSEPH ALCIDE FERNAND GILBERT 4246
GENDRON, MARYSE CLAIRE CHRISTIANE 4246
GIRARD, MARIE JOSÉE PATRICIA 4247
GUÉNETTE GAUTHIER, GINETTE MARIE RITA 4247
HÉBERT, JOSEPH LÉON PAUL-ÉMILE 4247
HÉBERT-CROTEAU, GEORGES IVAN 4247
HUOT, MARIE LISETTE CHANTAL 4247
JANELLE, MARIE AGNÈS LINDA 4247
JEAN, JOSEPH FERNAND MARCEL 4247
KEIR, IRIS MARGARET 4247
LALONDE, JOSEPH NOËL JEAN JACQUES 4248
LAPOINTE, CÉLINE MICHELLE 4248
LAVERDIÈRE, MARIE-JEANNE THÉRÈSE GEORGETTE 4248
LEMIEUX, JOSEPH JEAN HENRI LOUIS 4248
LORRAIN, KARINA MARIA DESOLINA 4248
MATHIEU, MARIE RACHEL LISE JOSÉE 4248
MELANSON, JOSEPH PIERRE GÉRALD 4248
MONET, JOSEPH RENÉ ROBERT 4248

MURRAY, JOSEPH JEAN JACQUES GASTON 4248
PAQUIN, JOSEPH NAPOLÉON CHARLES PAUL 4249
PELLERIN, JOSEPH RÉAL ÉMILE PAUL 4249
PÉPIN-CHEVRIER, JOSEPH ROSAIRE LAURIER JACQUES 4249
POTVIN, MARIE LÉONA LYNDA 4249
POULIN, JOSEPH LOUIS MARIO 4249
POWERS, JOSEPH ANDREW 4249
RENAUD, JOSEPH MICHAEL 4249
RIVEST, JOSEPH VINCENT 4249
ROBICHAUD, JOSEPH GILBERT 4249
RODRIGUE, CHARLES RONNY TONY 4250
ROY, MARIE ALICE DÉSIRÉE LINDA 4250
RUGGLES, KEITH ELMORE 4250
SANT, ERIK ELIAS 4250
STEWART, DONNA ANGELA 4250
TESSER, JOSEPH GIORGIO 4250
THIBAULT, MARIE SIMONE DIANE 4250
TREMBLAY, MARIE JACQUELINE JEANNINE 4250
WILLIAMS, ELIZABETH MARIANNA 4250
ZARR, WILLIE 4251

DEMANDES

ALFRED, JOSEPH HENRI 4251
BERTRAND, MADELEINE 4251
BONHOMME, DENIS 4251
BOUCHER, LÉON 4251
COTTON, MARIE ALMINA 4251
D'ANJOU, ANNA-MARIE 4251
DI PALMA, ENRICO MAURIZIO SANTO 4251
DI PALMA, UMBERTO FILIPPO FRANCESCO 4252
FLYNN, JEAN 4252
KIRMUSKS, CHARLES 4252
LAPORTE, JOSEPH RICHARD 4252
LAROCHE, ALAIN 4252
LINDNER, MAURICE DAVID 4252
LOLITA ALMERIA JEANNE 4252
NADEAU, JOHNNY 4252
PALCZEWSKA, RENATA 4253
TREMPE, FRANCINE 4253
VILBON, JOSEPH ARMAND LINO 4253
WYGLEDACZ, LUCIEN 4253

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BRASSARD (ROGER) c. THÉRÈSE BLAIS (*Ordonnance*) 4253
EFENBERG (ROBERT) c. SUCCESSION STEFAN BELOBRAD (*Assignation*) 4253

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (ARTICLE 21) 4207

DEMANDES DE DISSOLUTION

1864-2942 QUÉBEC INC. 4254
ALMET LIMITED 4254
ALMET LIMITÉE 4254
ATELIERS BIDULART INC. (LES) 4254
BOISSONNEAULT (R.) ÉLECTRICIEN INC. 4254
CENTRE ALADIN ST-FRANÇOIS INC. 4254
CENTRE D'ESCOMPTE RIVE-SUD INC. 4254
CHAUDELAINE INC. 4254
COLLITZ INVESTMENTS LTD. 4255
CONSTRUCTION PANAMINA INC. 4255
CORPORATION MAYTIE (LA) 4255
CÔTÉ (JEAN-NOËL) INC. 4255
CULTURES BORÉALES INC. (LES) 4255
DRUMMOND BARREL INC. 4255
ENTREPOSAGE MASKA LTÉE 4255
ENTREPRISES BELFACE INC. (LES) 4255
ENTREPRISES VEILLEUX & LESSARD INC. (LES) 4256
FOISY (LUCIEN A.) INC. 4256
GÉANT DE L'ARGENT INC. (LE) 4256
GRAY CREST INDUSTRIES INC. 4256
HAMELIN (P.) LIMITÉE 4256
IMMEUBLE CARREFOUR MÉTROPOLITAIN (1975) INC. 4256
IMPORTATIONS FRANCO-ITALIENNES INC. (LES) 4256
INDUSTRIES DE GIRARDVILLE LIMITÉE (LES) 4256
INDUSTRIES D'ÉCUSSONS GRAY INC. (LES) 4256
INDUSTRIES TECHNIRACK INC. (LES) 4257
INVESTISSEMENTS TRUBERT INC. (LES) 4257
MAILHOT (BRUNO) INC. 4257
MAILLE MONTRÉAL INC. (LA) 4257
MARCHÉ DESMEULES INC. 4257
MÉCANIQUE M. AUBUT INC. 4257
MERCERIE 696 INC. 4257
MONTRÉAL CINEMATOGRAPHIC FINISHING LTD. 4257
NEIL-MITCHELL COMPANY LTD. 4257
PLACEMENTS COLLITZ LTÉE (LES) 4255
PLACEMENTS McCARTHY INC. (LES) 4258
QUESACO LTD. 4258
QUESACO LTÉE 4258
RESTAURANT LA GALERIE DE L'ENTRECÔTE LTÉE 4258
RESTAURANT TUNG WAH INC. 4258
SERVICES D'ENTRETIEN MÉDIA INC. (LES) 4258
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CYRMAR INC. 4258
SOCIM INC. 4258
TABLES IDÉALES INC. 4258

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 4208
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 4220
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 4225
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 4226

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 4231
ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE LA RIVE SUD 4240
ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE MONTRÉAL (L') 4240
ASSOCIATION DES MUSICIENS ÉDUCATEURS DE QUÉBEC (L') 4240

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4236

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 4236

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

TREMBLAY, ANTOINE 4259

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

AUTORISATION D'UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE (*article 53 de la loi*) 4259
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (*article 37 de la loi*) 4259

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

PERHOU LTÉE 4259

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

LAC-AUX-SABLES, PAROISSE (*Changement de nom*) 4260
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA (*Constitution d'une régie intermunicipale*) 4260

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 4260
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 4260
CHARLESBOURG, PAROISSE 4261
CHARLESBOURG, PAROISSE 4261
CHERTSEY, CANTON 4261
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE 4261
CÔTE-DE-LA-VISITATION, VILLAGE 4261
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE 4262
COWANSVILLE, VILLAGE 4262
GRANBY, CANTON 4262
GRANBY, CANTON 4262
GRANTHAM, CANTON 4263
ÎLE-BIZARD, PAROISSE 4263
LACHINE, PAROISSE 4263
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 4263
LONGUE-POINTE, PAROISSE 4263
LONGUE-POINTE, PAROISSE 4264
MALHIOT, CANTON 4264
MARCHAND, CANTON 4264
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-ANNE) 4265
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) 4264
MONTRÉAL, PAROISSE 4265
MONTRÉAL, PAROISSE 4265
MONTRÉAL, PAROISSE 4265
MONTRÉAL, PAROISSE 4265
MONTRÉAL, PAROISSE 4266
NEWPORT, CANTON 4266
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 4266
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 4266
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 4267
ORFORD, CANTON 4267
ORFORD, CANTON 4267
ORFORD, CANTON 4267
ORFORD, CANTON 4267
ORFORD, CANTON 4268
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4268
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4268
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4268
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4269
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4269
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4269
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4269
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4269
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4270
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4270
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 4270
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 4270
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 4270
POINTE-CLAIRE, VILLAGE 4271
RAWDON, CANTON 4271
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 4271
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 4271
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 4272
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 4272
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 4272
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 4272
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 4272
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 4273
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 4273
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE 4273
226 SAINT-CONSTANT, PAROISSE 4273
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 4273
SAINT-FÉLIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE 4274
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 4274
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 4274
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 4274
SAINT-JEAN, VILLE 4275
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 4275
SAINTE-JULIE, PAROISSE 4275
SAINTE-JULIE, PAROISSE 4275
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 4275
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 4276
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 4276
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 4276
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4276
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4276
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4277
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4277
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4277
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4277
SAINT-LAURENT, PAROISSE 4278
SAINT-LUC, PAROISSE 4278
SAINTE-MARGUERITE-DE-BLAIRFINDIE, PAROISSE 4278
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4278
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4278
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4279
SAINT-MARTIN, PAROISSE 4279
SAINT-MATHIAS, PAROISSE 4279
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 4279
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4280
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4280
SAINTE-ROSE, PAROISSE 4280
SAINTE-ROSE-DU-DÉGELÉ, PAROISSE 4279
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 4280
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 4280
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 4281
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 4281
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 4281
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 4281
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER EST) 4282
SOREL, VILLE 4282
SWEETSBURG, VILLAGE 4282
WICKHAM, CANTON 4282

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 4282
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 4284
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 4285
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (*Erratum* 4312

MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES — LOI SUR LA

FÉDÉRATION DES PROUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC (*Accréditation*) 4285

PROCLAMATIONS

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité d'*Ascot-Corner*, dans la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François, à la municipalité de Fleurimont, dans la municipalité réginale de comté de Sherbrooke 4285
Cessation de la juridiction de la Cour municipale de la cité de *Beauharnois* sur le territoire de la ville de Maple-Grove 4286
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Saint-Rémi* sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde 4286

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

OEUVRE DES VOCATIONS TARDIVES (L') 4286
SAINT-EUSTACHE, VILLE 4287

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC, LTÉE (LE) (*Requête 2950-83*) 4287

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

CITIBANK CANADA MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) 4288
SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUE CITIBANQUE CANADA (*Permis*) 4288

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BOUCHERVILLE, VILLE 4288
GRANBY, VILLE 4289

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC (*Changement de nom*) 4290
SYNDICAT DE L'UPA DE DEUX-MONTAGNES (*Formation*) 4290
SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER (*Formation*) 4290
UNION NATIONALE DES POSEURS DE SYSTÈMES INTÉRIEURS ET REVÊTEMENTS SOUPLES ET TRAVAILLEURS D'USINE, LOCAL 2366 (L') (*Formation*) 4290

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DUFOUR 4291
PROPANE FRIGON INC. c. IMMEUBLE LORESCO INC. *ET AL.* 4291

ARTHABASKA

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. RIBO 4291

BEAUHARNOIS

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. DESORMEAUX 4294
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. NADEAU 4294
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE (LA) c. BRASSERIE LE VIEUX BEAUHARNOIS INC. 4295

BEDFORD

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. MAICRAFT FARMS (1978) INC. *ET AL.* 4296

BONAVENTURE

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE (LA) c. BUJOLD *ET AL* 4299

HAUTERIVE

FORESTVILLE, VILLE c. CANUEL 4299

KAMOURASKA

CAISSE POPULAIRE DE RIVIÈRE DU LOUP c. LANDRY 4299
CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN DE DIEU c. AUBUT 4300
CAISSE POPULAIRE DE TROIS-PISTOLES (LA) c. ST-AMAND 4300
COMMISSION SCOLAIRE DES MONTAGNES c. RIOUX 4301
GARAGE YVON GAGNON INC. c. BOURQUES 4301
RIVIÈRE-DU-LOUP, VILLE c. LES IMMEUBLES K.R.T. INC. 4302
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T. c. EDDY SOUCY & FILS LTÉE *ET AL.* 4302
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T. c. RIVIÈRE DU LOUP LAVE-AUTO INC. *ET AL.* 4303

LABELLE

SCIERIE GRAND-REMOUS ENR. c. GIROUX syndic à la faillite de LES PRODUITS FORESTIERS DENT LTÉE 4303

MINGAN

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. CAMPEAU, THIBAULT & ASSOCIÉS LTÉE *ET AL.* 4304

MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PROMOTION LTÉE (S.G.P.) *ET AL.* 4305

RICHELIEU

BANQUE DE MONTRÉAL, MASTER CARD c. LIZOTTE 4306
COMMISSION SCOLAIRE DE TRACY (LA) c. DEERBERG 4306

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SOCIÉTÉ DE GESTION ET PROMOTION (S.G.P.) LTÉE *ET AL.* 4307

ROBERVAL

FERLAC INC. c. FERME 4 ÉTOILES LTÉE 4307
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE D'ALMA (LA) c. BOUCHARD 4308

SAGUENAY

QUINCAILLERIE J. LÉON DUCHESNE & FILS INC. c. PEDNAULT 4308
THIVIERGE c. BELLEY 4309

SAINT-FRANÇOIS

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. COURNOYER *ET AL.* 4309

SAINT-HYACINTHE

CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL c. BRETON THORNE 4310

TÉMISCAMINGUE

FILTEAU *ET AL.* c. SUCCESSION PAUL LEBRIE *ET AL.* 4310
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE (LA) c. VALIQUETTE CHEVROLET OLDSMOBILE LTÉE 4311